

Zeitschrift: Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte = Revue d'histoire ecclésiastique suisse

Herausgeber: Vereinigung für Schweizerische Kirchengeschichte

Band: 84 (1990)

Artikel: L'Abbaye de moniales cisterciennes de Bellerive (avant 1184-1536)

Autor: Chauvin, Benoît

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-130208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BENOÎT CHAUVIN

L'ABBAYE DE MONIALES CISTERCIENNES DE
BELLERIVE
(Avant 1184–1536)

Huit abbayes relevant de Cîteaux, quatre masculines et quatre féminines, s'installèrent sur le territoire actuel de la Suisse romande lors de la vague d'expansion de l'ordre aux XII^e et XIII^e siècles. Cinq d'entre elles, Bonmont, Hautcrêt, Montheron, Bellevaux et Bellerive, s'éteignirent définitivement à la suite du train de suppressions de 1536 liées à l'offensive bernoise. Après des fortunes diverses, les trois autres, Hauterive, La Fille-Dieu et La Maigrauge, sont encore aujourd'hui occupées par des communautés cisterciennes.

La conservation de leurs bâtiments est très inégale. Hauterive offre des lieux réguliers à peu près complets, quoique largement repris à diverses époques. A Bonmont, La Maigrauge et La Fille-Dieu ne subsiste d'originel que l'église, presque entière et restaurée, amputée de la moitié de la nef, ou réduite au chœur. A Montheron, des fouilles ont permis de replacer les vestiges de l'aile occidentale dans le plan d'ensemble primitif. Il ne reste rien de Hautcrêt, Bellevaux et Bellerive.

Les études conduites sur leur histoire sont elles aussi très irrégulières. Hauterive a fait l'objet de nombreux travaux anciens et récents, y compris son cartulaire publié plusieurs fois. Celui de Hautcrêt et un recueil factice pour Montheron ont été édités au milieu du XIX^e siècle. Bonmont a été honorée de deux ouvrages

complémentaires sur son architecture et son archéologie; des recherches sont en cours sur son passé. La Maigrauge et La Fille-Dieu disposent d'études solides, générales ou particulières, mais restées manuscrites. Enfin, au-delà de quelques notices occasionnelles, ni l'histoire de Bellevaux ni celle de Bellerive n'ont jamais été traitées vraiment en profondeur.

Si bien que ces deux abbayes de moniales restent les plus mal connues de l'ordre cistercien en Suisse romande. On peut s'étonner de cette situation pour la première: ses deux fonds d'archives, assez bien fournis et commodes d'accès, attendent encore leur historien. Rien de tel pour la seconde.

Située sur le bord méridional du lac de Genève, à environ huit kilomètres au nord-nord-est de la ville, Bellerive eut à subir dès 1530 les contrecoups des luttes entre Savoie et Berne. Elle ne s'en releva pas et son chartrier disparut à une date inconnue. Seules quelques-unes de ses grosses des XV^e et XVI^e siècles furent peu ou prou conservées par les familles laïques entre les mains desquelles l'ancienne seigneurie monastique avait été inféodée. La cession de la commune de Collonge-Bellerive par la Savoie à Genève en 1816 et la remise partielle des titres de cette Maison à la France après 1947 vinrent encore compliquer toute tentative de recherche. Bref, il n'existe nulle part, ni à Turin, Annecy ou Chambéry ni à Genève, de fonds d'archives à consulter. Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi une étude globale n'ait jamais tenté d'historien.

A l'issue d'un semestre d'enseignement à l'Université de Lausanne avec un séminaire traitant de «L'ordre de Cîteaux en Suisse romande au Moyen Age», ces pages ont pour but de dresser un bilan critique des acquis disponibles et des recherches entreprises sur ce monastère. Elles veulent être aussi un remerciement à ceux dont l'invitation aimable a témoigné de la confiance, l'aide constante a révélé la diligente sympathie et la studieuse complicité a fait des séances un plaisir renouvelé¹.

Que sait-on sur les débuts, le temporel et la vie intérieure de Bellerive?

*

¹ Que MM. A. Paravicini Baglioni, J.-D. Morerod et F. Ciardo trouvent dans cet article l'expression de notre gratitude pour l'instructif semestre universitaire passé en leur compagnie. Nos remerciements iront aussi aux étudiants pour leur active participation aux cours et aux visites. Et à M. Georges Curtet pour sa bienveillante collaboration.

1. Les débuts: controverses anciennes et données nouvelles

Comme bon nombre de maisons cisterciennes féminines, ses débuts étaient depuis longtemps dominés par une double interrogation. On ignorait la date de sa fondation, objet de controverses nées de propositions successives; sans résoudre le problème, la découverte de documents jusqu'alors inconnus ou inexploités a d'abord permis de mieux cerner la question. On ne connaissait pas davantage les circonstances de sa création; une investigation dans les archives savoyardes a ensuite démontré que ce prieuré devait sa naissance au monastère du Betton avant 1184.

1.1. Une date de fondation controversée

Faute de documentation, l'année, l'époque même de la fondation de Bellerive étaient inconnues et risquaient de le rester longtemps encore. Les historiens ayant abordé ce sujet à l'occasion de travaux plus généraux ou de notices sommaires se rattachent à deux écoles.

Les premiers ont repris l'affirmation avancée par J.-A. Besson (annexe B, référence n° 2 = B2) dès 1759: «Abbaye de Bellerive de Religieuses de l'Ordre de Cîteaux fondée par Girold de Langin environ l'an 1150.» Sans autre précision ni référence et ainsi sans preuve. On retrouve cette position fidèlement reproduite dans pratiquement tous les écrits relatifs à cette maison pendant deux siècles, jusqu'à A. Thorens en 1957 (B24).

Il revint à G. Boner en 1964, dans une étude plus critique sur les débuts des abbayes cisterciennes féminines suisses (B25) de constater que les trois fondations d'Olsberg, Petit-Lucelle et Bellerive, fixées au milieu du XII^e siècle par la tradition, ne reposaient sur aucun texte et devaient donc être reportées vers le milieu du siècle suivant, période où apparaissent les premiers documents connus pour tous les monastères de moniales de Cîteaux localisés sur le territoire actuel de la Confédération. Pour Bellerive, il avança comme terme sûr le testament de Guillaume de Prangins attribuant un legs à cette église en mai 1256 (A6); et laissa la porte ouverte à une date un peu plus précoce, [septembre] 1254, en raison d'une décision du chapitre général de l'ordre cistercien concernant deux maisons – non spécifiées – de monia-

les relevant alors de Bonmont (A4). La notice dernièrement parue dans *Helvetia Sacra* (B27) s'en tint *grossost modo* à cette hypothèse, se contentant d'étayer la date de 1254 par la découverte d'un document de novembre de cette année-là (A5) et de rappeler que ces deux textes obligaient «de toutes manières à remonter un peu plus haut dans le temps».

Un premier saut de dix ans en arrière fut effectivement possible grâce aux archives franc-comtoises. Le célèbre cartulaire dit des salines contient une donation de janvier 1244 (nouveau style) de six charges de grand sel à percevoir chaque année en son bourg de Salins par Jean de Chalon «Deo et ecclesie beate Marie de Bellarippa et monialibus Cisterciis ordinis ibidem Deo famulantibus» (A3). Ce don d'un seigneur comtois à une modeste maison féminine d'outre-Jura n'a rien d'étonnant si on le replace dans la politique d'extrême bienveillance qu'il mena avec «l'arme du sel» à l'égard de toutes les abbayes, cisterciennes notamment, des comté et duché de Bourgogne, même de Savoie. Outre le gain de dix années par rapport à l'hypothèse de Boner, on aura noté la preuve de l'appartenance de Bellerive à l'ordre de Cîteaux dès ce moment-là.

Un deuxième pas, d'un quart de siècle cette fois, put être franchi grâce à une source helvétique pourtant publiée depuis 1852 mais à laquelle curieusement les historiens locaux n'avaient pas prêté l'attention souhaitable. Le testament de Gui, seigneur de Genolier, transcrit dans le cartulaire de la chartreuse d'Oujon, stipule en effet que dès 1220 celui-ci fit don après son décès «domui de Bella Ripa» de «X cupas et I bichet nucum quos reddet Johannes Faber de Genoliaco annuatim» (A2). On reviendra sur l'appellation *domus* utilisée ici pour désigner Bellerive.

D'un coup, ces deux documents faisaient remonter d'un tiers de siècle le terme connu de la fondation de Bellerive. Voilà qui remettait en cause la thèse trop réductrice de Boner, du moins pour ce cas-là. D'autant qu'avec cette mention de 1220, la porte restait toujours ouverte pour une fondation plus ancienne. De quels autres éléments d'information dispose-t-on pour tenter d'y voir plus clair?

L'intervention de Girolde de Langin dans la fondation de Bellerive mérite qu'on s'y attarde un instant. On ignore d'où Besson a tiré ce renseignement. Mais un sondage sommaire dans diffé-

rentes sources genevoises et savoyardes suffit pour constater qu'il y eut au moins trois personnages homonymes aux XII^e et XIII^e siècles :

– Girold (ou Gérold) [I] apparaît [vers 1124] dans un accord entre Saint-Victor et le comte de Genevois, en 1138 en tant que fondateur de la chartreuse de Vallon, [vers 1138] dans une donation à Saint-Jean de Genève, peut-être encore [vers 1160] comme témoin d'un don à Oujon². C'est à lui que renvoie Besson.

– Faut-il déjà voir un Girold [II] dans le témoin d'une donation à Vallon [d'avant 1172]? C'est probable pour un acte de 1180 dans lequel un Girold de Langin assiste au rachat par l'abbaye Saint-Maurice de l'avouerie de Commugny au comte de Genevois. Son existence vers la fin du XII^e /début du XIII^e siècle est en tous cas révélée par la mention d'un acte de mai 1208 confirmant diverses donations à l'abbaye d'Abondance consenties entre autres par Girold *l'Ancien*, seigneur de Langin³; cette précision destinée à éviter toute confusion suffit pour prouver qu'à ce moment-là, ou peu avant, existait bien un Girold *le Jeune* ou Girold [II].

– Le prénom resta attaché à cette famille puisqu'en avril 1256 un Girold [III] de Langin la Ville est cité dans l'inventaire des titres de l'abbaye d'Aulps⁴.

Il conviendrait donc de mener une enquête plus approfondie pour tenter de déterminer qui de Girold [I] ou [II], si toutefois la tradition rapportée par Besson est exacte, pourrait avoir été le fondateur laïc de Bellerive.

Un autre indice était à tirer du statut déjà mentionné du chapitre général de 1254 (A4) qu'on suppose concerner Le Lieu et Bellerive. L'instance suprême de l'ordre mande deux de ses abbés en vue d'une importante décision qui requiert «l'accord des fondateurs» de ces deux maisons, ce qui, *stricto sensu*, implique qu'ils vivaient encore. Il est néanmoins évident que le chapitre général utilise cette expression au sens large, c'est-à-dire «descendants compris» le cas échéant. En 1254 cependant, les fondations ne paraissent pas encore suffisamment lointaines pour que l'ordre puisse se passer de l'aval des familles fondatrices.

² Régeste genevois, n^{os} 263, 292, 295 et 357.

³ Ibid., n^{os} 388, 421 et 507.

⁴ Abbé Gonthier, Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps..., in: Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, 28 (1905), 284, n^o 865.

En conséquence, avec la découverte de la charte de 1244 et plus encore de la mention de 1220, avec l'existence de Girold [I] et [II] de Langin et la précaution prise par le chapitre général de l'ordre en 1254, on se trouvait reporté vers le commencement du XIII^e siècle pour les débuts de Bellerive. Restait le problème des circonstances de la naissance de cette maison: en le résolvant, on put approcher de plus près encore la date exacte de sa fondation.

1.2. *Bellerive, prieuré du monastère du Betton*

En 1859, Glover publia une notice⁵ relative à l'abbaye cistercienne féminine savoyarde du Betton⁶ jusque-là bien méconnue. En voici deux phrases:

«... à la demeure de M. A[rnaud]..., nous eûmes le bonheur de retrouver un inventaire général des archives de l'abbaye... rédigé en 1719... [II] a été la source à laquelle nous avons puisé la plus grande partie de notre travail»⁷.
«... parmi ses filles qui sont mentionnées dans l'inventaire, l'on rencontre *Bellerive*..., Bons... et Bonlieu...»⁸.

Quelques années plus tard, nouveau renvoi à ce recueil:

«... dans une lettre qu'a bien voulu nous adresser... M. l'abbé Berthier, curé d'Yenne, auteur d'un volumineux manuscrit sur l'abbaye de Notre-Dame du Betton, [on lit]: «Dans mon travail, j'ai parlé à plusieurs reprises de l'abbaye de Bonlieu et je crois avoir *prouvé* qu'elle était de la filiation du Betton ainsi que celles de *Bellerive*, de Bons et des Hayes. Il est certain que l'abbesse du Betton y avait droit de visite, car dans l'inventaire des titres appartenant à cette abbaye (du Betton) où j'ai puisé la plupart de mes renseignements, il est fait mention... [etc.]»⁹.

Les recherches entreprises pour retrouver cet inventaire, et un autre plus sommaire auquel renvoie également Glover¹⁰, sont restées vaines à ce jour, aussi bien aux Archives des deux départements savoyards, qu'à la Bibliothèque de l'archevêché de

⁵ Melville Glover, L'abbaye du Beton en Maurienne, in: Mémoires de l'Académie royale de Savoie, 3 (1859), 315–356.

⁶ Commune Betton-Bettonnet, canton Chamoux-sur-Gelon, département Savoie.

⁷ Avant-propos du tiré à part, II–III.

⁸ Op. cit., 323–324.

⁹ B11, 121–122.

¹⁰ Op. cit., 329.

Chambéry. Même résultat pour le manuscrit de l'abbé Berthier. Leur redécouverte aurait pourtant permis de mettre la main sur la «preuve» de la filiation de Bellerive vis-à-vis du Betton.

Un peu plus loin dans son exposé, Glover livrait toutefois une piste potentielle: l'existence d'une bulle de Lucius III confirmant au Betton l'ensemble de ses propriétés, qu'il cite, mais sans la moindre mention d'éventuelles maisons dépendantes¹¹. Retrouvée au début de ce siècle par P. F. Kehr dans les archives de Turin à l'occasion d'un voyage de travail en vue de l'*Italia Pontificia*, l'unique copie très tardive de ce texte fut publiée dès 1901 et a fait l'objet d'une récente réédition¹².

On y apprend que le 3 janvier 1184, Lucius III plaça le prieuré du Betton sous la protection apostolique, lui confirma les usages et les priviléges de l'ordre de Cîteaux, avec toutes ses possessions et dépendances parmi lesquelles «les maisons de Bons, Bonlieu, *Bellerive* et La Charité» (A1).

C'est donc autour du Betton et de ses prieurés que se trouvent les réponses aux deux problèmes posés par l'abbaye suisse. L'enquête approfondie à conduire sur le sujet dépasse, on en conviendra, le but de cet article. On se contentera de poser quelques jalons sur l'un et l'autre.

Avec d'abord le statut juridique primitif de Bellerive. En 1184 (A1) et 1220 (A2), il est seulement question d'une *domus*, en 1244 (A3) d'une *ecclesia*; le terme *abbatia* se rencontre pour la première fois dans la décision du chapitre général de 1254 (A4). Ces données concordent avec plusieurs autres. En 1213, le chapitre général de l'ordre traita des «prieurés» dépendants du Betton¹³. En 1241¹⁴, 1243¹⁵ et mars 1247/48¹⁶, Bonlieu a encore le même statut; mais dès mars 1248/49, sa supérieure est qualifiée d'«abbesse et prieure»¹⁷, et toujours d'abbesse par la suite. Mêmes données pour Sainte-Catherine, encore prieuré-fils de Bonlieu en

¹¹ Op.cit., 326.

¹² A1, a) et b).

¹³ Canivez, *Statuta...*, I, 413–414, année 1213, n° 47.

¹⁴ Ib., II, 237, année 1241, n° 37.

¹⁵ François Mugnier, *Histoire documentaire de l'abbaye de Sainte-Catherine* (près d'Annecy). L'abbaye de Bonlieu (appendice), in: *Mémoires et documents de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*, 24 (1886), 258–259.

¹⁶ B11, 104–105.

¹⁷ B11, 105.

1243 et abbaye au moins dès janvier 1252/53¹⁸. Avec ces années-là, on retrouve dans ces deux cas des termes voisins de ceux approchés pour Bellerive (1244?/1254). Il faudrait conduire la même recherche pour Bons et Les Hayes. Si, comme il y a lieu de le penser, les prieurés du Betton ont été érigés en abbayes à la suite d'une mesure globale, l'accession de Bellerive au titre abbatial pourrait dater elle aussi du milieu du XIII^e siècle. Sans qu'on puisse en connaître la cause, sinon à supposer qu'il s'agissait d'attirer davantage de donations sur des communautés trop pauvres et peu attractives en raison d'un statut juridique inférieur.

Quoi qu'il en soit, cette bulle impose dorénavant un troisième saut dans le temps, en faisant remonter les débuts de Bellerive de manière certaine au moins à 1184. Et rend indispensable une autre enquête, peu commode, sur les dates de fondation de ces prieurés. Passablement embrouillée, la tradition propose des années gravitant autour du milieu du XII^e siècle, quelque temps après la création du Betton, elle-même controversée. Avec ainsi, pour Bellerive, un retour possible au point de départ, à la notice de Besson (B2) d'où tout est parti. Pour l'heure, on s'en tiendra là.

2. Un temporel mal connu mais spécifique

La disparition à peu près totale du chartrier de Bellerive empêche d'autre part de connaître de manière complète et exacte constitution, gestion et évolution de son temporel; à partir des grosses conservées des XV^e–XVI^e siècles, on peut cependant en esquisser une carte de localisation et relever quelques informations. On y découvre les caractéristiques ordinaires d'un patrimoine d'une abbaye cistercienne et les particularités habituelles d'un temporel d'une maison féminine.

2.1. Des sources trop fragmentaires avant le XV^e siècle

Il est tout à fait impossible d'avoir une vue d'ensemble sur le sujet avec la modeste documentation rassemblée ici. On ne sait pratiquement rien sur les modalités de création et sur la nature du patrimoine de l'abbaye avant le début du XV^e siècle.

¹⁸ Mugnier, op. cit., 40.

Il semble bien que le premier siècle de Bellerive ait été marqué par une grande pauvreté, assez fréquente chez les cisterciennes. Le statut du chapitre général de l'ordre auquel il a déjà été fait allusion en apporte une preuve claire. En 1254, «les abbés d'Aulps et de Bonmont sont chargés... d'œuvrer efficacement à la réduction en une seule des deux abbayes de moniales (alors très pauvres) (*quae sunt pauperrimae*) relevant de Bonmont, en recherchant et en obtenant l'accord de l'évêque diocésain et des fondateurs» (A4). Bien que leurs noms ne soient pas cités, il ne fait guère de doute que ces deux maisons étaient Le Lieu et Bellerive, tout juste distantes d'une vingtaine de kilomètres et proches de Bonmont; la fusion projetée ne fut jamais réalisée. De fait, les rares données connues montrent l'extrême modicité des dons reçus par le prieuré de Bellerive jusqu'au milieu du XIII^e siècle: des noix (A2), du sel (A3), une fraction de dîmes (A5), quelques sous (A6)...

Avec le probable changement de statut, les difficultés paraissent s'être amenuisées: on voit l'abbaye recevoir un legs de trente livres du comte de Savoie en 1268 (A7), se faire donner la juridiction et le tiers des amendes de Vésenaz par le comte de Genevois en 1336 (A9), et consentir moyennant cent sous à une décharge d'hommage l'année suivante (A10), bref être de mieux en mieux intégrée aux réalités économiques et sociales dès la fin du XIII^e et au commencement du XIV^e siècle.

On retrouve cette intégration pleinement achevée au plus tard au début du XV^e siècle, et sans doute bien avant, comme en témoigne la plus ancienne grosse connue de reconnaissances reçues entre 1428 et 1437 au profit du monastère (1A). Quatre autres grosses postérieures (2A à 5A) fournissent le même type d'information: la communauté de Bellerive vit essentiellement des redevances, services, cens, dîmes, droits divers que lui verse la paysannerie alentour.

Mais en dresser un état global, chiffré, localisé est impossible. Ces grosses n'avaient en effet pas pour but d'établir un bilan général des revenus de l'abbaye à un moment donné mais seulement de recueillir les reconnaissances souscrites à la faveur des renouvellements nécessairement échelonnés des baux ou à l'occasion de la réfection des terriers seigneuriaux. Il faudrait en outre disposer d'une série complète de ces recueils, et non de

quelques épaves, pour espérer pouvoir conduire une exploitation systématique.

On peut cependant en tirer divers renseignements utiles. En relevant l'emplacement des fonds sur lesquels sont passées les reconnaissances, on obtient une liste de localités aisément cartographiables (fig. 1 et 2). Même si aucune statistique exacte ne peut être établie, on découvre vite qu'il en existe trois types: celles citées très fréquemment à travers des reconnaissances occupant des centaines de pages, celles mentionnées régulièrement dans plusieurs dizaines, celles n'apparaissant enfin que dans quelques actes seulement. Compte tenu de la continuité des temporels monastiques, il est possible d'y déceler une réalité foncière bien antérieure à celle des grosses.

Un dépouillement approfondi de ces cinq recueils apporterait probablement une précieuse moisson d'informations sur Belle-rive aux XV^e–XVI^e siècles. C'eût été dépasser, et de beaucoup, le cadre de cet article. La transcription (2A') de la grosse des années 1442–1449 (2A) a cependant fourni quelques renseignements ponctuels intégrés aux cartes ci-jointes qu'il s'agit maintenant de commenter.

2.2. *Un temporel cistercien et féminin*

Réalité d'évidence objectera-t-on pour une abbaye cistercienne féminine; certes. Mais réalité inconnue jusqu'alors et qui trouve ici sa place légitime.

Temporel cistercien d'abord à travers la prépondérance agricole qu'il révèle: adoption du système traditionnel des granges, au moins cinq à Saint-Maurice¹⁹, Collonge²⁰, Vésenaz, Malagny (A8), Bellossy et sans doute une sixième à Foncenex²¹; recherche d'une complémentarité des terroirs, champs à proximité immédiate sur les deux rives du lac, vignes plus éloignées au pied de la Côte vers Gilly et Bursins, près sous le rebord du Jura et à Bellossy entre Vuache et Salève, peut-être même alpages à Combloux. À travers également le souci d'autarcie cher à l'ordre: possession de

¹⁹ Localisation «audit lieu, près du cimetière de l'église»: 2A, fol. 147v^o.

²⁰ 2A, fol. 106r^o; 3A, fol. 69r^o.

²¹ 5A, fol. 874v^o.

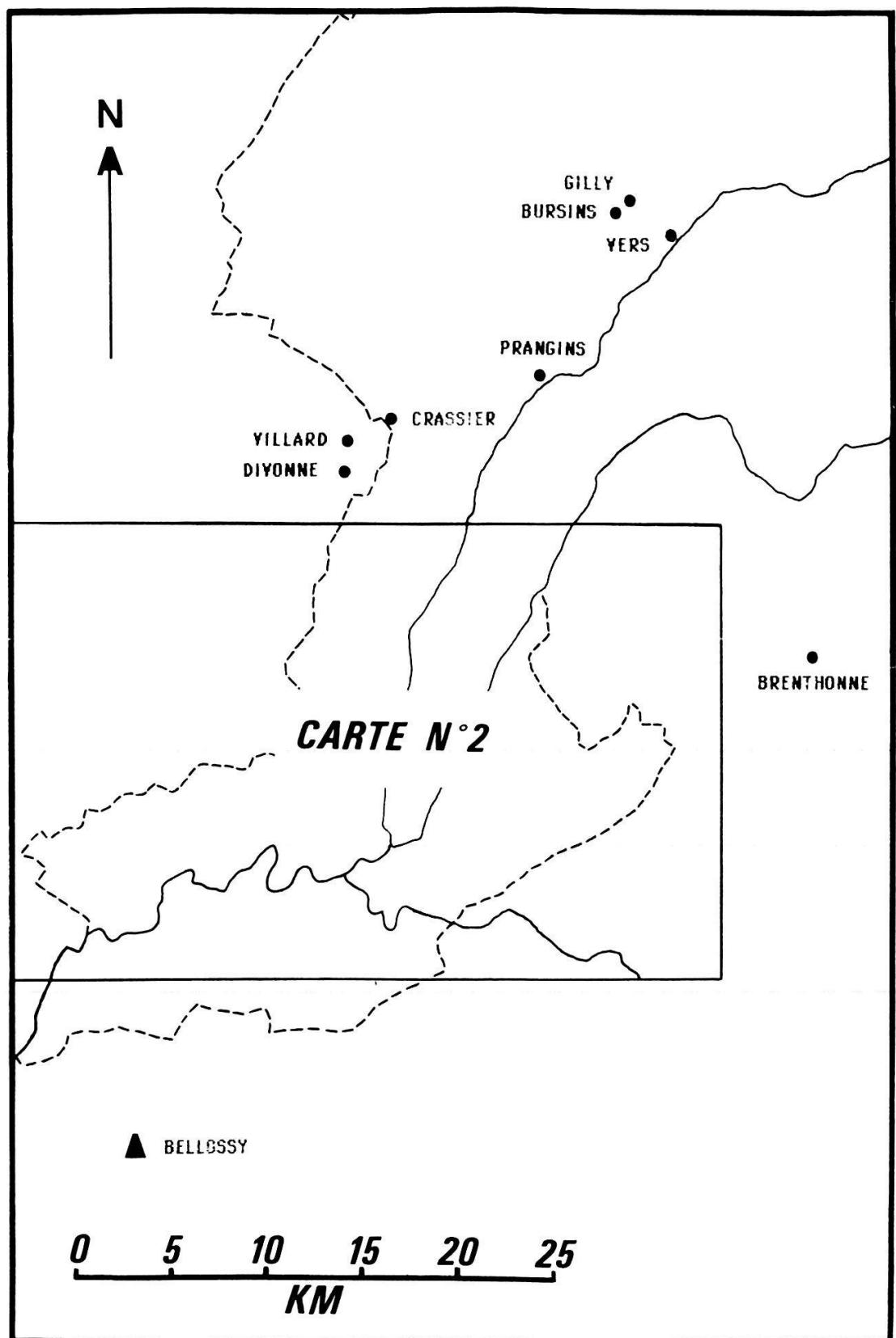


Fig. n° 1, Carte du temporel de Bellerive

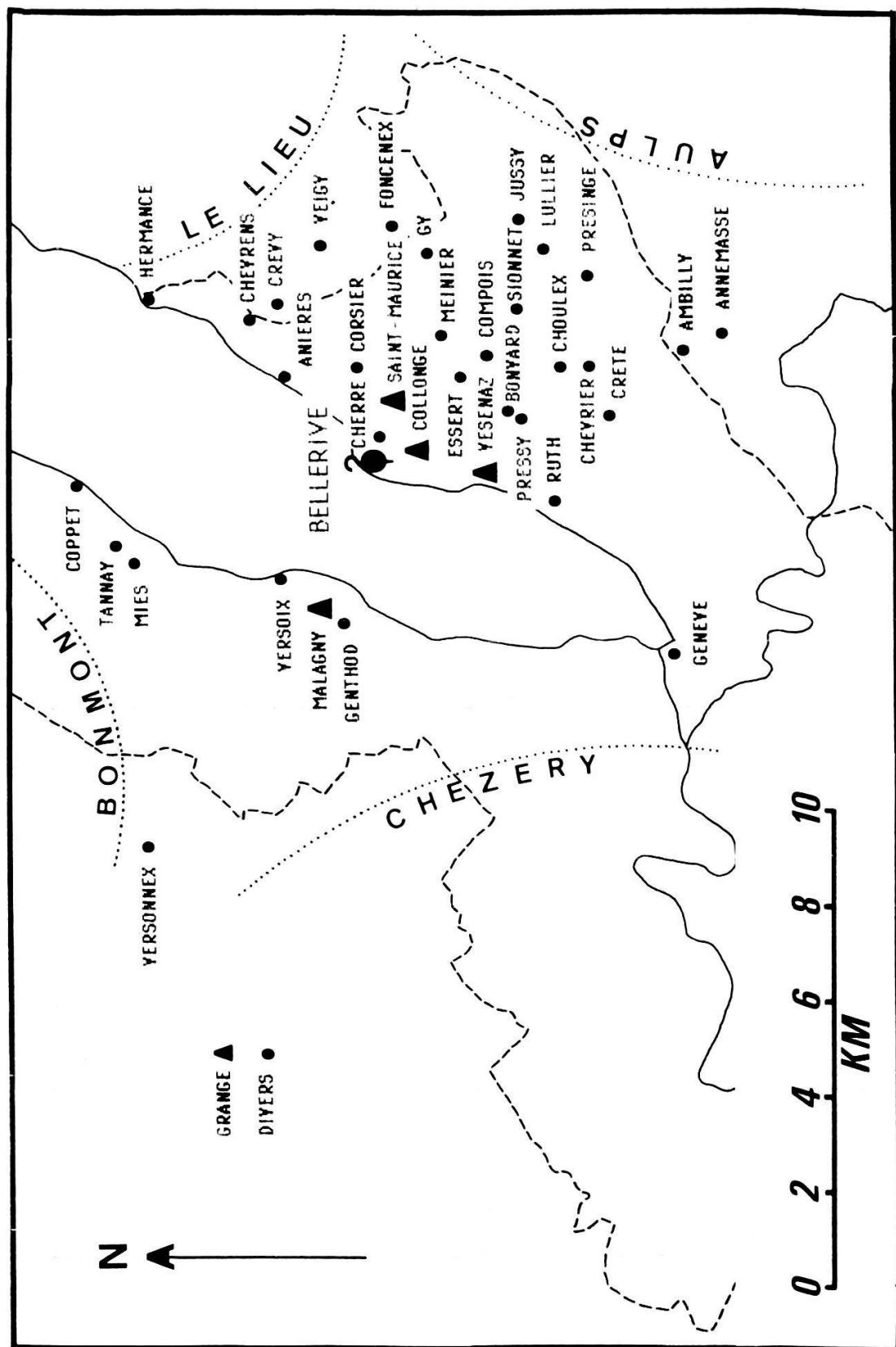


Fig. n° 2, Carte du temporel de Bellerive

quatre moulins, à Vers près de Rolle sur un ruisseau aménagé²², à Ambilly sur le Foron²³, à Vésenaz²⁴, et Vérayon, commune de Brenthonne²⁵, approvisionnement de six charges annuelles de grand sel au puits de Salins (A3). A travers enfin le nombre réduit d'églises détenues, une seule, Saint-Maurice, au moins dès le début du XIV^e siècle²⁶.

Temporel féminin également parce qu'une fois de plus, on est loin ici des immenses patrimoines fonciers des abbayes d'hommes, avec une voire deux douzaines de granges situées parfois à des distances dépassant la conventionnelle journée de marche. Parce que la possession de vignes bien exposées, de pâturages de montagne, de sel et de moulins n'a manifestement jamais revêtu le caractère hautement spéculatif presque toujours constaté chez leurs confrères. Parce qu'au lieu des nombreux relais urbains destinés aussi à la commercialisation des produits, on ne trouve mention que d'une maison-refuge à Genève (A14). Ici, la finalité de ce temporel est autre: il vise avant tout à l'entretien de l'abbaye et de sa communauté, sans la libre disposition des nombreux convers des monastères masculins.

On pourrait ajouter à cela le poids des redevances en nature, des droits en monnaie, des services divers qui transparaît çà et là, mais à une époque où, moines et moniales ayant abandonné le faire-valoir direct, vivent depuis longtemps du travail d'autrui. En 1317, la grange de Malagny est déjà entre les mains d'un grangier laïc mais relevant encore directement de l'abbesse (A8). En 1443, les granges de Saint-Maurice²⁷ et de Vésenaz²⁸ ont été divisées chacune en deux exploitations acensées à des particuliers; les terres de Bellossy²⁹ semblent avoir été réparties entre plusieurs feux. Partout les tenanciers libres se contentent de passer des reconnaissances au profit du monastère. Le même raison-

²² 2A, fol. 349v^o–352r^o. Localisation «près de la maladrerie»; il existe aujourd'hui encore un lieu-dit Bellerive au sud-ouest de Morges.

²³ 2A, fol. 193r^o–194r^o.

²⁴ 2A, fol. 32r^o.

²⁵ 1A, fol. 482r^o.

²⁶ Etienne Clouzot, *Pouillés des provinces de Besançon, de Tarentaise et de Vienne*, Paris, 1940, 362.

²⁷ 2A, fol. 146v^o–150r^o et 150r^o–152r^o.

²⁸ 2A, fol. 41r^o–42r^o et 44v^o–47r^o.

²⁹ 2A, fol. 245r^o–282v^o.

nement s'applique à la détention de droits seigneuriaux, justice (A9) et hommage (A10) par exemple, effective au moins dès le début du XIV^e siècle.

Ajoutons une dernière idée inspirée par les cartes. Comment ne pas constater l'absence presque totale de propriétés dans les régions soumises à l'influence directe des abbayes cisterciennes voisines? Pour les puissantes maisons masculines de Bonmont, Chézery et Aulps peu distantes, il n'y a là que logique. Mais le véritable partage de fait imposé par la proximité étonnante des religieuses du Lieu mérite d'être remarqué.

Tel quel, ce tour d'horizon assurément bien incomplet est susceptible de multiples adjonctions et améliorations. Il n'en révèle pas moins un aspect jusque-là ignoré de l'histoire de Bellerive.

3. Une vie intérieure obscure et une fin affligeante

Tout aussi déséquilibré dans le temps est le tableau que l'on peut dresser de la vie intérieure du monastère. Si différentes sources permettent de localiser avec certitude l'emplacement des lieux réguliers, on ne sait pas grand-chose des bâtiments dont il ne reste plus pierre sur pierre. Le personnel monastique est également très mal connu, sauf à la fin du XV^e et au XVI^e siècle. Mais les dernières années d'existence de Bellerive sont mieux documentées grâce aux archives de la ville de Genève qui mit la main en 1536 sur l'abbaye et son temporel.

3.1. Une vie intérieure obscure

Le promeneur qui se rend le long du lac à la pointe de Bellerive ne découvre sur place qu'un modeste souvenir de l'ancien monastère: à l'entrée d'une propriété, une borne de pierre porte l'inscription «Champ l'abbaye». Après le départ des religieuses, les lieux réguliers furent transformés en maison-forte puis, selon la tradition, les matériaux réutilisés dans la construction à partir de 1666 du château de Bellerive, un demi-kilomètre plus au sud³⁰.

³⁰ Théodore Foëx, Un épisode des relations de Genève avec la Savoie (1666–1700): le château de Bellerive, in: *Indicateur d'histoire suisse*, 48/15 (1917), 61–92.

De fait, on n'en trouve pratiquement plus aucun vestige sur la mappe sarde établie en 1730 (C 1, fig. n° 4), hormis au bord de l'eau dans la parcelle n° 14 (*A*) une tour qui subsista jusqu'au XIX^e siècle (B4). Mais le plan parcellaire dessiné à cette occasion, et repris dans une seconde version plus élaborée en 1755 (C2, fig. n° 3), livre de précieuses informations sur l'emplacement exact du monastère disparu.

On y voit nettement un chemin continu (*B*) à double angle droit, reliant le village de Collonge (*C*) à un carrefour (*D*) permettant de se diriger vers le sud-est (*E*). Au nord-ouest de cet embranchement, on est en présence d'une allée presque rectiligne et plus large (*F*), d'allure différente des chemins agricoles voisins. Elle vient se fondre au nord dans la parcelle n° 19 (*G*) à forme triangulaire. Son côté orienté sud-ouest/nord-est se moule sur un tracé à peu près circulaire englobant les parcelles n°s 12, 13, 14, 15, 16, 18 (*H*) et qui révèle l'ancien enclos abbatial d'une superficie d'environ quatre hectares. Partant du triangle précédent, un chemin contourne cet espace (*I*) et permet l'accès au pâti communal de Collonge au lieu-dit «A la Savonnière», n° 17 (*J*). La mappe illustrée et gouachée de 1755 précise l'utilisation des sols: la grande parcelle semi-circulaire est boisée, le n° 13 en broussailles, le reste en terres ou en prés, le communal en pâturage.

La preuve de la présence de l'abbaye à cet endroit est apportée par une description de 1570 de «la maison-forte du dict Bellerive avec ses partenances... jouxte la rive du lac du couchant, le chemin tendant de Collonges aux pasquiers appelés la Savonnière et la terre du dict seigneur du levant, les dict pasquiers communs du dict Collonges et de Cherres dict de Savonnières devers bize et la terre du dict seigneur de Bellerive [au] couchant» (B16). Ces confins correspondent bien à ceux dessinés en 1730. Le registre des propriétaires et le répertoire des numéros de cette mappe indiquent par ailleurs qu'à cette époque, les parcelles n°s 12, 13, 14 relevaient encore du lieu-dit «A l'Abbaye», parfois transcrit «La Baÿe» (C1).

Malgré l'urbanisation récente qui a modifié l'essentiel de ce parcellaire (C3), il est possible de retrouver dans le cadastre de 1985 (C6, fig. n° 5) les données suffisantes pour constater la permanence partielle de l'enclos grâce à la route (*I*) contournant

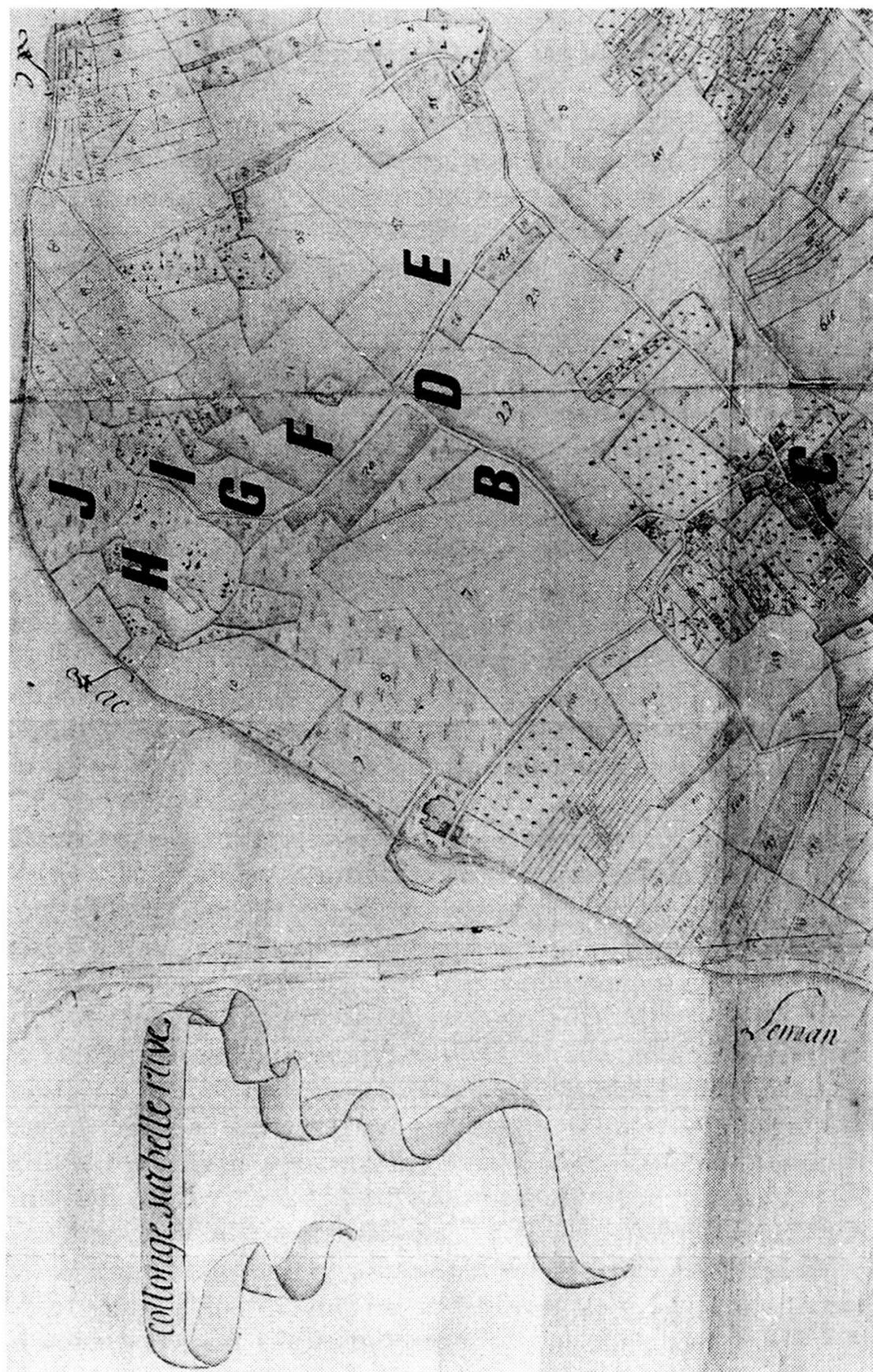


Fig. n° 3, Mappe sarde de 1755 (C2)

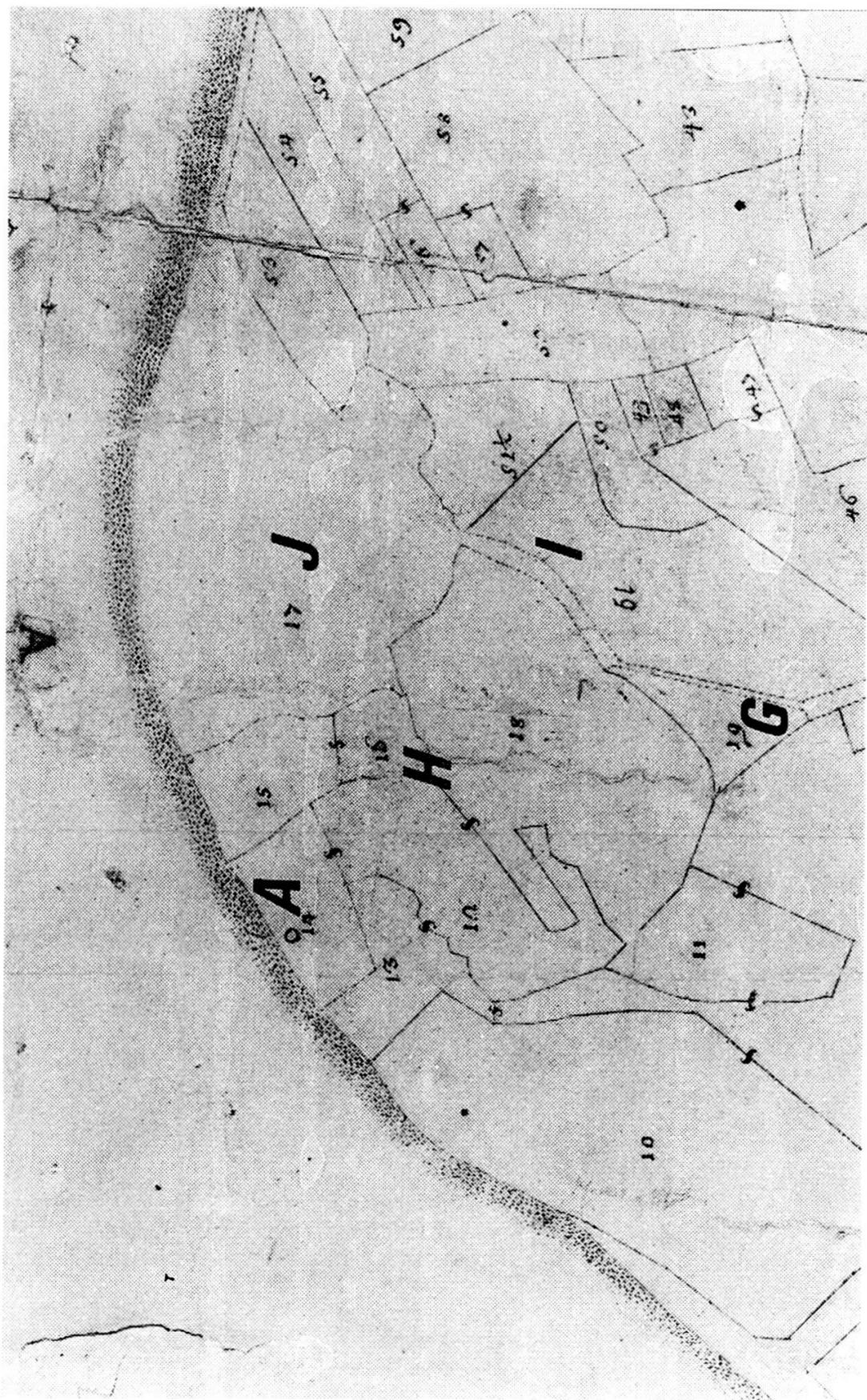


Fig. n° 4, Mappe sarde de 1730 (C1)

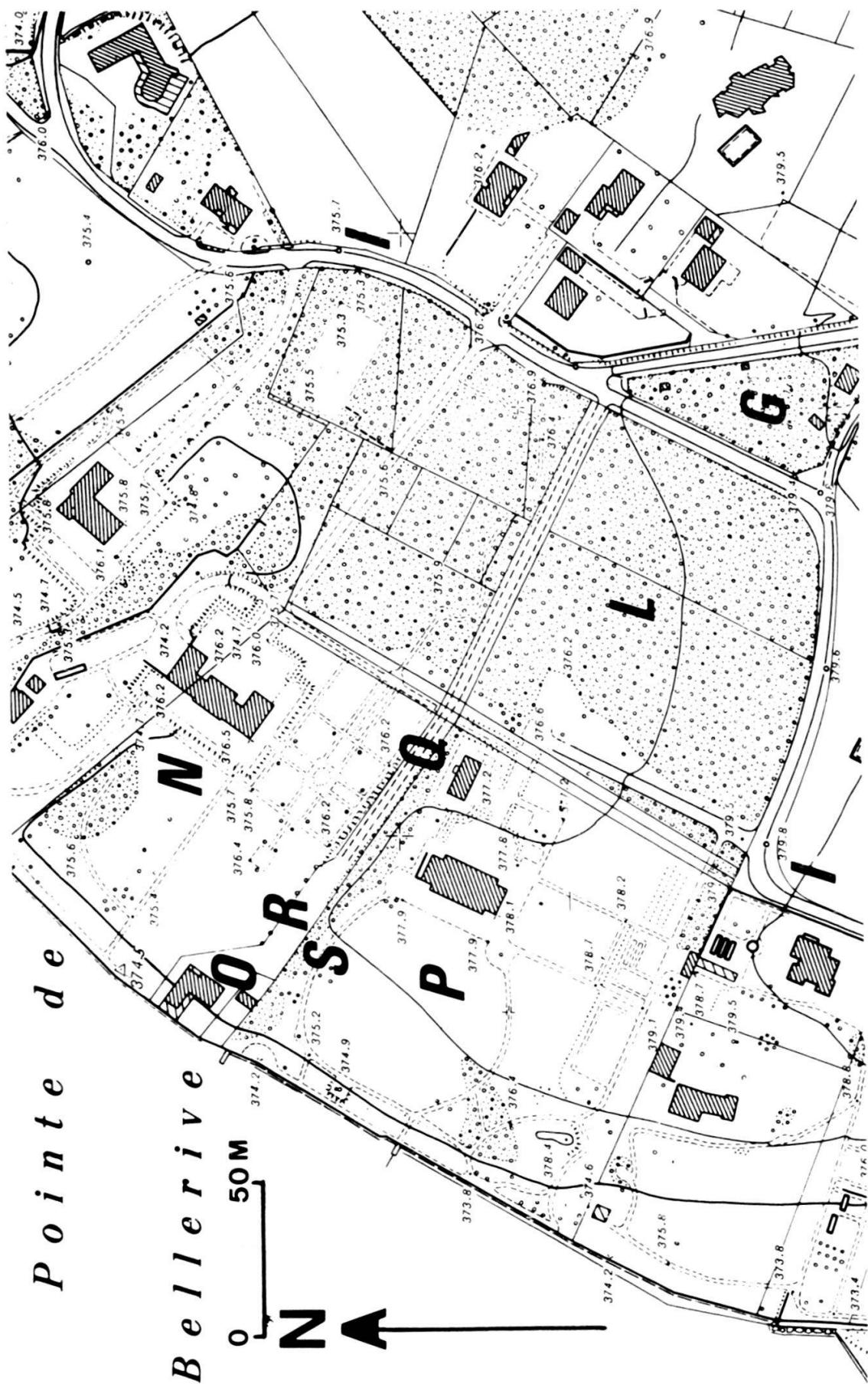


Fig. n° 5, Cadastre de 1985 (C6)

toujours par l'est le bois de Bellerive (*L*) encore confiné au sud-est par la parcelle triangulaire (*G*). Sa plus grande partie est occupée aujourd'hui par les propriétés Pastré (ex-Lenoir) au nord (*N*), Degaudenzi (ex-A. Lenoir) au centre (*O*) et Demierre au sud (*P*). La juxtaposition des mappes sardes avec le cadastre de 1936 (*C4*) proposée par L. Blondel (*C5*) est exacte (fig. n° 6).

En 1954, la construction d'une villa pour A. Lenoir sur l'emplacement de l'ancienne tour rendit nécessaire la création d'un chemin d'accès qui coupa d'un bout à l'autre l'enclos abbatial selon un axe ouest-nord-ouest/est-sud-est (*Q*). Dans la moitié occidentale, il fallut creuser une tranchée profonde d'un à deux mètres pour effacer un pli de terrain et donner une pente régulière jusqu'à la maison. Là où le chemin s'élargit une première fois (*R*), la pelle mécanique mit au jour diverses fondations parallèles dont L. Blondel a relevé le croquis (*C5*, fig. n° 7). A 45,60 m de la rive du lac, furent successivement découverts: deux pavements avec sépultures et un mur « bien marqué » pour une largeur totale de 6,75 m, puis un espace de 9,70 m, un second « gros » mur, un espace de 4,20 m, un troisième mur, de 0,80 m, un espace de 3,60 m et un quatrième mur, à nouveau de 0,80 m, le tout sur une longueur de 24,70 m et une largeur de 3 à 4 m.

La nature de broussailles de la parcelle n° 13, le parallélisme de son côté nord-ouest avec les fondations mises au jour, son retour d'angle perpendiculaire au nord-est, son orientation au levant d'été, l'alternance et la disposition murs/espaces, la présence de sépultures enfin ont déterminé L. Blondel à voir dans ces substructions les vestiges de l'église abbatiale avec nef centrale et un ou deux collatéraux. C'est effectivement plausible, mais cela reste à démontrer par des fouilles sur la totalité de l'emplacement présumé. Dans la propriété Demierre et le prolongement de ces fondations (*S*), d'autres sépultures ont été découvertes à la suite de la plantation d'arbustes.

Au vrai, on ne sait rien de ces bâtiments monastiques car il n'existe ni plan ni document écrit susceptible d'apporter des informations. Leur destruction complète à partir de 1666 seulement rend toutefois possible le recours aux plus anciens dessins de la région genevoise pour espérer y découvrir quelques représen-

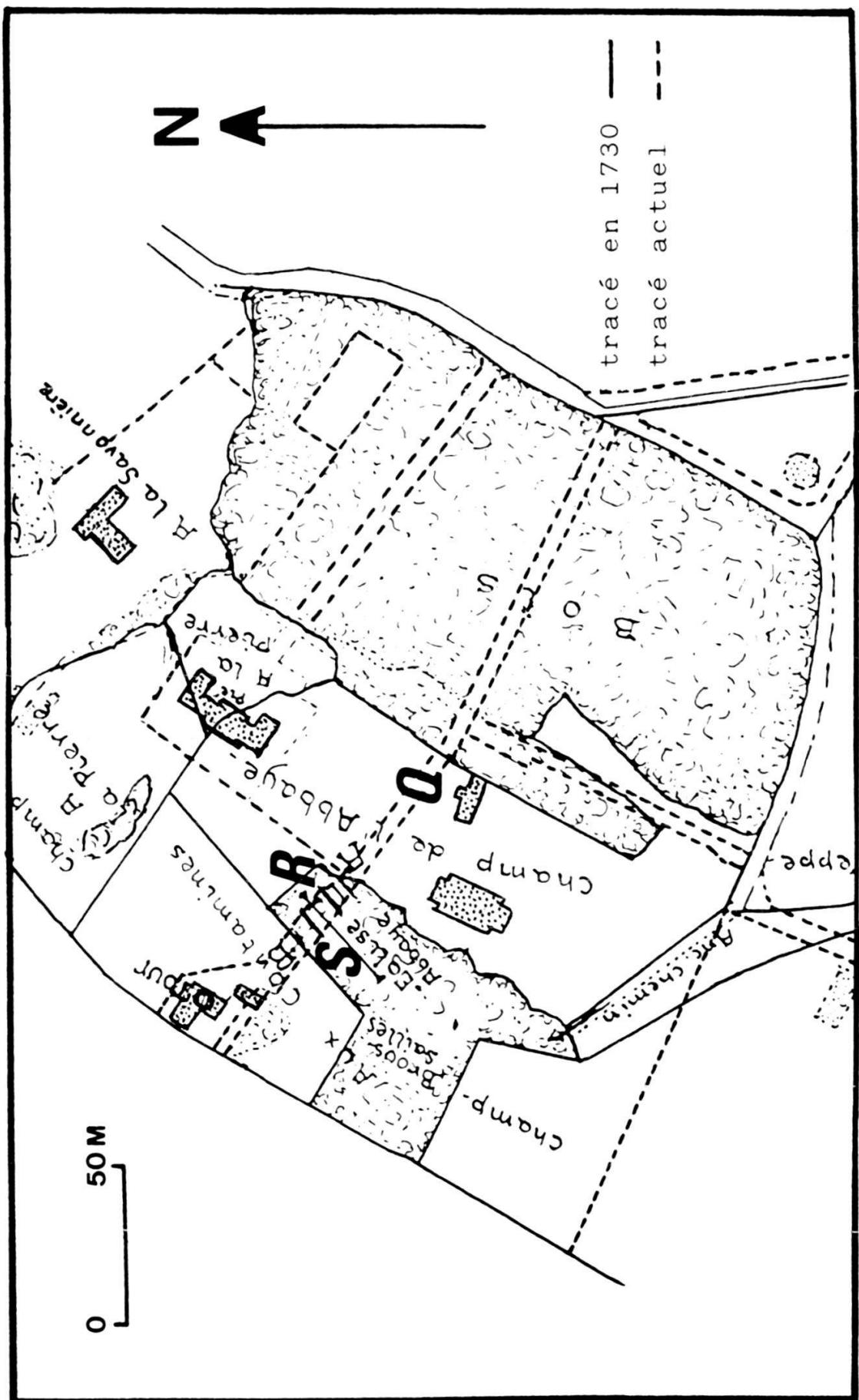


Fig. n° 6, Juxtaposition C1/C6

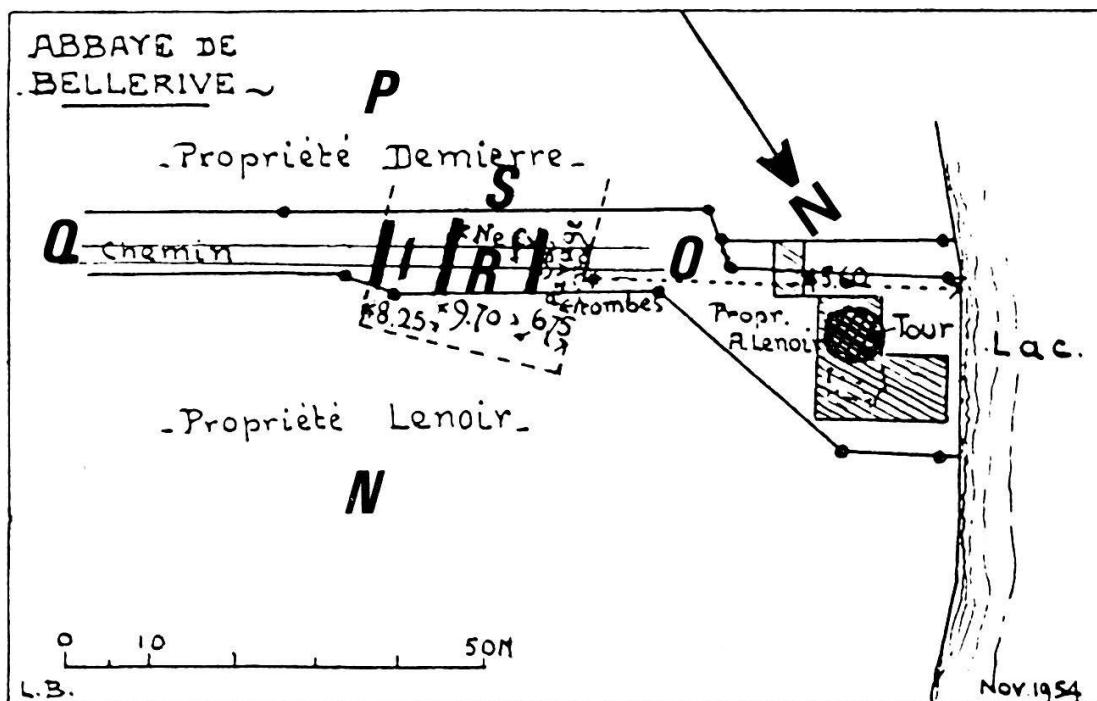


Fig. n° 7, Croquis des fouilles

tations, même schématiques. L'annexe D résume le résultat de cette recherche limitée aux cinq cartes connues de la fin du XVI^e siècle.

Le dessin stéréotypé de D5 n'est d'aucune utilité, celui purement symbolique de D4 ne vaut guère mieux et D3 n'est qu'une reprise inversée de D2. Mais ceux de Schöpf de 1578 (D1) et de Fornazeris de 1589 (D2) méritent quelque attention. Dans le premier, Bellerive est représentée sous l'aspect d'une forteresse ceinte de murailles et dominée par deux tours crénelées avec toutefois une église au centre; peut-être l'auteur a-t-il voulu traduire la destination des lieux à cette époque. Manifestement plus soucieux d'exactitude, le second montre le côté occidental des bâtiments entourés de murs avec porte charretière au milieu surmontée d'une tour carrée à trois étages; bien visible au nord, la façade de l'église présente une porte centrale et deux fenêtres hautes sous un fronton triangulaire avec deux collatéraux bas; outre quatre autres bâtisses côtés sud et est.

De ces dessins même sommaires, on notera la répétition des données suivantes: à l'orient du monastère, existence d'un petit bois déjà signalé par le procès-verbal de visite de 1486 (A14), confirmé par la mappe sarde de 1755 (C2) et le paysage actuel (C6); présence d'une enceinte et d'une tour sans doute face au lac;

non destruction des bâtiments à la fin du XVI^e siècle, en accord avec la tradition. Il serait hasardeux d'avancer plus avant dans l'interprétation, hormis peut-être pour l'emplacement de l'église au nord-est de l'ensemble. Les mentions de cuisine, chauffoir, portail, cloître relevées ça et là dans les actes des XIV^e et XV^e siècles ne sont guère utilisables.

La nécessaire enquête habituelle sur les vestiges épars réemployés dans les constructions voisines ou déposés à proximité n'a pas été conduite. C'est bien entendu par le château de Bellerive et les maisons de Collonge qu'il faudrait commencer. Ceux recueillis ça ou là sont dérisoires: un fût de pinacle gothique gisant au fond du lac a été repêché en 1852 (E3 et E4) et, à l'occasion de la construction de la propriété Lenoir, un carreau vernissé représentant une chimère a été ramené à la surface en 1929 (E1 et E2).

Tout aussi fragmentaire est la connaissance du personnel abbatial. L'annexe F dresse un bilan critique concernant une dizaine d'abbesses. Cette liste est très incomplète pour les années 1250–1380 et on ignore les noms des prieures avant le milieu du XIII^e siècle. Quelques découvertes occasionnelles pourraient être faites dans les pièces recueillies des chartriers cisterciens savoyards dispersés. Pour le XV^e siècle, un dépouillement des grosses 4A et 5A encore inexploitées permettrait sans doute certaines améliorations par le biais de mentions de reconnaissances plus anciennes. Enfin, une comparaison avec les listes des autres abbayes cisterciennes de la région apporterait certainement des informations puisque la plupart des noms rencontrés à Bellerive sont ceux de familles nobles locales.

On ne sait rien de l'effectif, du recrutement, et à plus forte raison des modes de vie, des évolutions internes de la communauté, sauf rares renseignements précis glanés presque toujours dans les dernières décennies de l'histoire du monastère. En 1421, un acte cite six moniales, abbesse et prieure comprises³¹. En 1512, Bellerive comptait quatorze religieuses (A20). Comme bien souvent à cette époque la mainmise familiale est aussi forte qu'ailleurs, ici par les Mondragon: Claude est abbesse, Louise prieure et Huguette religieuse (A20); un neveu est aumônier en

³¹ 2A, fol. 120v^o.

1531 (A28), et quand Claude se fait donner une coadjutrice trois ans plus tard, elle choisit sa nièce, Marie de Salignon (A30).

Signalons à titre documentaire la conservation sur le même document original daté de 1494 (A16) du seul sceau connu de l'abbaye dont ne subsistent que des morceaux brisés (cire verte, forme ronde de petit diamètre, 3 cm?) et celui de l'abbesse (cire rouge sur pain, forme ovale, 5 x 3 cm).

Inversement, tout ce qui déroge à l'ordinaire apporte son lot habituel d'informations: gestion (A16, A18, A21) et défense (A12, A20, A22, A23) du temporel, fondation d'une chapelle (A17)... Au-delà, les affaires polémiques ont su traverser les siècles; sans les généraliser, elles révèlent certaines mentalités plus en accord avec le siècle qu'avec l'esprit monastique: querelle suivie d'une expédition nocturne avec vol par l'abbesse et ses moniales dans une grange de l'abbaye d'Aulps puis condamnation (A11), restitution par voie de justice en faveur des religieuses du Lieu de dîmes usurpées (A19). En 1472, le chapitre général est contraint d'ordonner à l'abbé de Saint-Sulpice de mener une enquête sur les déviations vestimentaires des moniales qui refusent de porter les scapulaires noirs et autres habits réguliers de l'ordre, avec punition en cas de refus d'obéissance (A13).

En 1486, Simon, abbé de Balerne, fut envoyé par le chapitre général dans les abbayes cisterciennes de Savoie pour recueillir les sommes dues à l'ordre et réformer les abus les plus graves. A Bellerive, le constat est désolant pour la vie communautaire: il n'y a pas de clôture, le chapelain gère tout à son gré sans rendre aucun compte, l'abbé de Bonmont n'effectue pas les visites régulières... Et Simon dresse un véritable réquisitoire contre l'abbesse: une ancienne fille de ferme, percluse et boiteuse, devenue religieuse puis nommée à la tête du monastère par l'évêque de Genève à la suite d'une intrigue conduite par son frère écuyer. Résidant avec ses serviteurs et ses chevaux dans les lieux réguliers, celui-ci s'était épris de la chapelaine qui se refusait. Il obtint de sa sœur qu'elles aillent passer la nuit dans la maison du monastère à Genève, parvint à ses fins, et lui fit même deux enfants ensuite. Il y a donc mille raisons de déposer cette intruse. L'abbé de Morimond aurait voulu y procéder mais, corrompu comme d'autres par une somme considérable, quarante florins versés par la coupable, y renonça. Un procès en cours empêcha Simon d'agir à son

tour (A14). Finalement, la dévoyée résigna sa charge contre une pension annuelle de trente-cinq florins sur la cinquantaine que rapportaient les revenus de l'abbaye (A15).

Cas particulier et abus exceptionnels? Probablement puisque la même visite qualifie l'abbesse précédente d'honestissima et la suivante dirigea sans scandale la maison pendant près d'un demi-siècle. En ce début de la Renaissance, on est quand même bien loin de la notion de vie religieuse telle qu'on la concevait trois siècles plus tôt. Le tableau est suffisamment connu pour qu'il soit besoin d'insister.

3.2. Une fin affligeante

Il n'y a dès lors pas lieu de s'étonner qu'une maison comme Bellerive n'ait pu résister bien longtemps aux troubles nés des guerres bernoises et aux appétits de la ville de Genève. Ses jours sont désormais comptés.

Une première alerte sérieuse résulte de l'offensive de 1530. Le 7 octobre, l'abbaye est pillée puis incendiée. Jeanne de Jussie a relaté l'événement en ces termes:

«Ce samedy au soir, aucuns meschans garçons de Genève prindrent une compagnie de ces Suisses, et les menèrent au monastère de Bellerive des dames de Cisteaux près de Genève pour les fourrager: ils n'y laissèrent rien, en emportèrent tout, jusques à la cloche de l'église et puis y mirent le feu, mais nostre Seigneur y ouvra si bien que jamais le feu ne se peut prendre à l'église, mais demeura en son entier malgré eux. Les pauvres dames religieuses se sauvèrent en habit dissimulé, pauvres esgarées, chascune en la maison de leurs parents, et après se rassemblèrent en leur monastère pour servir Dieu comme devant. Les pauvres religieuses de Madame saincte Claire dedans la cité voyoient le feu dudit monastère depuis leur jardin...» (A24).

Une preuve supplémentaire du pillage en règle du monastère réside dans l'existence signalée peu avant le milieu du XIX^e siècle (B4) d'«un superbe missel portant le nom et les armes» de la dernière abbesse chez un particulier de Fribourg, missel que ses aïeux tenaient du général Schwenli commandant les troupes auxiliaires de Berne et de Fribourg lors de cette expédition.

Les moniales tentèrent de récupérer leurs biens dérobés grâce aux bons offices de Berne (A25), de Fribourg (A26) et du chapitre de Genève (A27) qui écrivirent chacun une lettre au Conseil de Genève en janvier 1531. L'aumônier de Bellerive fit la même

démarche auprès du syndic Ballard (A28). Une enquête permit de découvrir les coupables qui ne furent pas punis. L'abbesse tenta une ultime démarche durant l'été; en vain (A29).

Cette lettre de juillet 1531 a longtemps été considérée comme le dernier document connu prouvant le maintien de la communauté jusqu'à ce moment-là. En novembre 1534 pourtant le pape Paul III confirma une décision de son prédécesseur Clément VII autorisant Marie de Salignion à devenir coadjutrice de sa tante avec droit à sa succession (A30 et A31). Un abergement du 15 avril 1535 est le dernier acte connu³². Après quoi, on ne sait plus rien des religieuses de Bellerive qui se dispersèrent définitivement lors des incidents du début de 1536.

Fin janvier, une tentative de débarquement genevois à Bellerive est repoussée par les Savoyards (A32). Les registres du Conseil de Genève permettent de suivre les étapes de la maimise de la ville sur Bellerive. A la mi-février, sous prétexte que blé, vin et bois coupé sont «en dangier de perdre», les autorités commettent un certain Jean Pécollat pour qu'il les fasse conduire dans la cité; mais affirment leur prétention «pour ce que c'est de [leur] mandement de Gailliard et terre d'Eglise à [elles] dyvolue» (A33). Quinze jours plus tard, elles ne s'embarrassent plus de formules: les biens de Bellerive se perdent-ils «par faulte de gouvernement»? Pécollat les gouvernera (A34). Les pillages sont néanmoins inévitables: Amé Poncet est pris en train de dérober «fustes et boussoutz du vin», le Conseil l'envoie aux fers (A35). Pendant ce temps, il a confié à son secrétaire le soin de recopier le livre de comptes de l'abbaye pour en remettre le double à Pécollat (A36). Puis, fin mars, le nomme châtelain de Bellerive pour «tenir la cours auxdits soubgets de Bella Riva ainsy que aultrefois leur estoit tenue» (A37). Et quand en août, il faut acheter sa liberté aux Bernois, Genève n'hésite pas à se défaire, entre autres choses, de l'abbaye et de tous ses biens (A38).

En août 1542 enfin, Berne inféode à noble André Philippe, marchand et citoyen de Genève, la maison, seigneurie et juridiction... «de Bellerive laquelle souloient tenir les dames ou nonains dudit Bellerive... avec tous ses édifices, bastimens et maisonnemens, biens et revenus d'icelle... pour le prix et somme de quatre

³² AEG, Pa 91, fol. 260v^o.

mille six cents cinquante escus d'or au soleil» (A39). On ignore si, comme leurs consœurs du Lieu au destin identique, les religieuses reçurent une pension des autorités bernoises³³.

L'abbaye a cessé d'exister. Ses bâtiments seront utilisés comme maison-forte puis rasés cent trente ans plus tard. Son temporel n'est plus alors qu'une seigneurie entre les mains de familles laïques qui s'y succèderont jusqu'en 1793 (B13, B16, B24).

*

Ces pages ne sauraient constituer une véritable histoire de l'abbaye de Bellerive: les sources font par trop défaut. Les apports de cette enquête sont néanmoins réels. On retiendra d'abord l'abandon de la thèse de Boner avançant une fondation seulement au milieu du XIII^e siècle. Les archives savoyardes ont prouvé qu'il fallait remonter au moins à 1184 et il n'est pas impossible que Besson ait eu raison de la fixer vers 1150. On a appris d'autre part que Bellerive ne fut à l'origine qu'un simple prieuré relevant de l'abbaye du Betton, statut maintenu jusque vers le milieu du XIII^e siècle. On ne sait pratiquement rien de son très modeste temporel avant cette époque et son essor postérieur n'est qu'un aperçu. Les quelques grosses conservées des XV^e et XVI^e siècles laissent deviner un patrimoine de type cistercien localisé dans la pointe méridionale du lac de Genève mais d'une envergure et d'une finalité propres aux maisons féminines. Si l'emplacement du monastère a pu être déterminé grâce aux documents cadastraux, il n'a pas été possible d'apprendre grand-chose sur les bâtiments. La vie intérieure enfin reste très mal connue à l'exception de son dernier demi-siècle d'existence parfois agitée et des circonstances de la mainmise genevoise en 1536. Tel est le bilan, inégal.

Puissent ces pages contribuer à susciter d'autres études sur l'ordre de Cîteaux en Suisse romande; elles auront alors atteint leur but principal. Souhaitons qu'elles aient d'autre part su traduire notre reconnaissance après un fructueux semestre d'enseignement à l'Université de Lausanne.

³³ Arch. dép. Savoie, SA 3480.

ANNEXES

Dans le triple but d'alléger l'article proprement dit, de limiter les notes infrapaginale, plus encore de fournir un instrument de travail à la fois commode et perfectible, on a préféré donner sous forme d'annexes l'état des sources connues sur l'abbaye de Bellerive regroupées autour de six thèmes affectés chacun d'une lettre: A = Archives, B = Bibliographie générale, C = Cadastres, D = Bâtiments, E = Vestiges et F = Listes des abbesses. Sauf dans E, on a suivi partout l'ordre chronologique des références dotées d'une numérotation continue dans chaque annexe, **B 18** par exemple. Ces clefs, auxquelles il est systématiquement renvoyé dans l'exposé, ont été imprimées en caractères gras à gauche du texte pour rendre leur consultation plus aisée, sauf dans le régeste pour lequel on a adopté la disposition traditionnelle en milieu de ligne.

ANNEXE A: ARCHIVES

On ne connaît pas le destin du chartrier de l'abbaye après la dispersion des religieuses: fut-il détruit lors des pillages et incendies des années 1530–1536, emporté dans une autre maison cistercienne savoyarde par la communauté en repli, pris par les Bernois, cédé aux laïcs auxquels fut inféodée la seigneurie? On l'ignore. De manière connue, ne subsistent que cinq terriers ou grosses (1 A à 5 A) aux Archives d'Etat de Genève (= AEG) et, dans des dépôts ou des ouvrages très divers, une quarantaine d'actes et mentions isolés présentés ici sous forme de régeste (A 1 à A 39). Il est probable que des découvertes ultérieures dans des fonds privés ou publics pourront contribuer à améliorer le premier bilan archivistique proposé ci-dessous.

1) GROSSES

Après le départ des moniales et la fin de l'épisode bernois, le fief de Bellerive repassa à la Savoie et appartint à différentes familles qui se transmirent les grosses pour assurer la conservation de leurs droits.

Bellerive étant devenu genevois au traité de Turin de 1816, les Archives de l'Etat ont cherché à retrouver cette documentation dispersée par les hasards de l'histoire. La plus grande partie a été rachetée par Henri Bordier en 1874 à la

vente de la comtesse de Saxel à Evian et acquise par les Archives en 1901. Quelques registres ont été découverts et achetés par Jules Vuy lors d'une autre occasion puis légués à la Société catholique d'histoire qui les a confiés au même dépôt. D'autres enfin ont été donnés de manière isolée par des particuliers. Si bien que les Archives de l'Etat de Genève détiennent aujourd'hui dans la série Titres et droits un ensemble de vingt-quatre terriers, récemment recotés Pa 69 à Pa 92, et représentant une partie de ce qui aurait pu constituer un fonds de Bellerive.

Une enquête dans les grosses de la seigneurie laïque, c'est-à-dire postérieures à 1536 (Pa 74 à Pa 92), et notamment dans celles de la fin du XVI^e siècle, permettrait sans doute de relever un certain nombre de mentions de reconnaissances passées du temps des religieuses, ce qui compléterait utilement les cinq terriers rédigés avant 1536 et seuls analysés ici.

1 A. AEG, Titres et droits, Pa 69 = grosse 1, 1428 à 1437, 493 fol., acquisition 1901:

«Reconnaissances reçues par Jacques Henriod, de Cluses, notaire public et commissaire de l'abbaye, en faveur de Nicolette des Rives (de Rippis), abbesse du monastère et abbaye de Bellerive, de l'ordre des cisterciens, diocèse de Genève, rième Collonges, Cherres, Saint-Maurice, Corsier, Vésenaz, Bonvard, Pressy, Hermance, Veigy, Jussy-l'Evêque, Choulex, Lully, Sionnex (Sonnel), Foncenex, Gy, Meinier, Essert, Annemasse, Ambilly, Bellossy, Dion [= Divonne ?], Brenthonne, Jussy-le-Pilion (près Thonon), oultre le lac Vers près Rolle, Gilly, Bursins, etc... (Prangins et autres lieux), Malagny, Crassier, Comblou (arrondissement Sallanches)».

2 A.



AEG, Titres et droits, Pa 71 = grosse 1^{er}, 1442-1449, 455? fol., dépôt de la Société catholique d'histoire 1950.

«Reconnaissances reçues par Pierre Manié, notaire, en faveur du couvent de Bellerive». Concerne Vésenaz, Cherres, Meinier, Corsier, Veigy, Compois, Collonge.

2 A'.



AEG, mss. hist. 316, 223 fol.

Avec trois autres moins anciennes, cette grosse a été analysée avec transcription en français des éléments essentiels de chaque reconnaissance par Lilian Colliac-Roth en 1951 à titre de diplôme de l'Ecole de bibliothécaires.

- 3 A. AEG, Titres et droits, Pa 72 = grosse 2, 1490–1505, 531 fol., acquisition 1901:

« Reconnaissances reçues par Etienne Marchand et Jean Griffon, notaires et commissaires de ladite abbaye, en faveur de l'abbesse Cluda de Montdragon et des religieuses, rième Collonges, Cherres, Saint-Maurice, Corsier, Bonvard, Pressy, Choulex, Sionnex, Foncenex, Essert, Ruth (Roux), Compois, Crête, Presinge, Divonne, Coppet, Mies, Versoix, Genthod, Malagny, Genève, Versonnex, Chevry ».

- 4 A. AEG, Titres et droits, Pa 70 = grosse 1^{bis}, 1521–1525, 195 fol. de 562 à 757 car tout le début a disparu, don Frédéric Naville 1941:

[fragment de] « Terrier des reconnaissances du fief de Bellerive en faveur des dames religieuses de Bellerive, ès mains de Jean Bochet, d'Ambilly, notaire et commissaire, rième Malagny, Genthod, Saint-Loup, Divonne, Myes, Tannay, Villard-sur-Divonne, Le Crest-sur-Divonne, Le Plan, ledit fief pour les membres de Genthod et Malagny et celui de Saint-Loup devenu la propriété de Marc-Louis Rigaud dès le 26 mars 1789 ».

- 5 A. AEG, Titres et droits, Pa 73 = grosse 3, 1520 à 1527, index + 873 fol. de 4 à 877, acquisition 1901:

« Reconnaissances reçues par Reymond Bochet, d'Ambilly, notaire et commissaire etc, en faveur des susdites abbesse et religieuses, rième Collonges, Cherrex, Hermance, Chevrens, Corsier, Anières, Veigy, Crevy, Gy, Foncenex, Vésenaz, Ruth ».

2) ACTES ET MENTIONS ISOLÉS

Le régeste qui suit propose trente-neuf actes ou mentions isolés découverts au hasard des recherches entreprises ou signalés dans les travaux disponibles. Quatre autres retrouvés après coup dans une collection particulière et deux mentions tirées des grosses ont été rajoutés à la fin. Leur extrême éparpillement dans de nombreux fonds est le fruit de la dispersion du chartrier de l'abbaye : près de la moitié proviennent d'une douzaine de sources différentes, suisses et françaises, cisterciennes et locales ; une autre petite moitié des Archives de l'Etat de Genève, notamment dans la série Titres et droits ; le reste, des Archives départementales de Haute-Savoie. Les visites épiscopales n'ont rien donné. On a écarté volontairement tous les actes et mentions de reconnaissances et d'abergements de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle, qui eussent trop allongé ce régeste pour peu de profit. Près de la moitié de ces textes ont déjà été intégralement édités ; il aurait été souhaitable de publier les autres, ce qui n'a pas été possible faute de place. On a enfin tenté de retrouver les références archivistiques précises de chacun, surtout quand les auteurs ne les fournissaient pas ; quatre seulement ont échappé à ces investigations.

A 1

1184 janvier 3, Anagni. – *Le pape Lucius III place le prieuré du Betton sous la protection apostolique, lui confirme les usages et les priviléges de l'ordre de Cîteaux, avec toutes ses possessions et dépendances parmi lesquelles les maisons de Bons, Bonlieu, Bellerive et La Charité.*

B. Copie, 1783, Turin, Bibl. Reale, ms. 117, n° 47.

Editions: a) Nachrichten der königlichen Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, 1 (1901), 109–110, n° 23. b) Paul Fridolin Kehr, Papsturkunden in Italien, Reiseberichte zur Italia Pontificia, III, 1901–1902, Città del Vaticano, 1977, 79–80, n° 23.

A 2

1220. – *Parmi ses dispositions testamentaires, Gui, seigneur de Genolier, donne en aumône après son décès à la maison de Bellerive dix coupes et un bichet de noix que doit chaque année Jean le Forgeron de Genolier.*

B. Copie, XIII^e s., cartulaire d'Oujon, Arch. Canton Vaud, Ad 16, fol. 14v^o–15r^o.

Edition: Jean-Joseph Hisely, Cartulaire de la chartreuse d'Oujon, in: MDR, 12 (1852), 26–27, n° 15.

A 3

1244 janvier fin. – *Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins, donne à l'église de Bellerive et aux moniales de l'ordre de Cîteaux qui y servent Dieu six charges de grand sel à recevoir chaque année en son bourg de Salins où il se fabrique au premier répons après la Purification de la Vierge. Les religieuses lui ont promis de célébrer annuellement un anniversaire pour le repos de son âme, de celles de son épouse et de ses ancêtres et, d'une manière générale, de l'associer à tous les biens spirituels de leur monastère.*

B. Copie, XIII^e s., Bibl. mun. Besançon, coll. Chifflet, ms. 42, fol. 29v^o–30r^o.

Edition: Besançon, 1990, à paraître, n° 51.

A 4

1254 [septembre, Cîteaux]. – *Les abbés d'Aulps et de Bonmont sont chargés par le chapitre général de l'ordre cistercien d'œuvrer efficacement à la réduction en une seule des deux abbayes de moniales alors très pauvres relevant de Bonmont, en recherchant et en obtenant l'accord de l'évêque diocésain et des fondateurs de ces monastères.*

Edition: Joseph-Marie Canivez, Statuta capitulo generalium ordinis cisterciensis..., II, Louvain, 1934, 406, année 1254, n° 30.

A 5

1254 novembre 12. – *Le chanoine Aymon d'Orly, doyen d'Annecy, cède à la maison de Bellerive en particulier le tiers des dîmes de Saint-Maurice-sur-Bellerive.*

B. Copie, fin XV^e s., AEG, Archives A 2/2, fol. 132v^o.

A 6

1256 mai 25. – *Parmi ses dispositions testamentaires, Guillaume, seigneur de Prangins, donne en aumône après son décès à l'église de Bellerive cinq sous assignés sur sa châtellenie de Mont.*

A. Original, Arch. Canton Vaud, C XVI 212, n^o 2.

Edition: Louis de Charrière, *Recherches sur les dynastes de Cossonay...*, Lausanne, 1865, 387.

Régeste genevois, n^o 877^{bis}.

A 7

1268 mai 7. – *Parmi ses dispositions testamentaires, Pierre, comte de Savoie, donne en aumône après son décès aux moniales de Bellerive la somme de trente livres.*

A. Original, Arch. di Stato di Torino, Archivio di Corte, Real Casa, «Testamenti», mazzo 1, n^o 16.

Editions: a) Samuel Guichenon, *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, Lyon, 1660, preuves, 75–77. b) Johann Ludwig Wurstemberger, Peter II, Graf von Savoyen, IV, Bern, 1858, 431–436, n^o 749.

Régeste genevois, n^o 1028.

A 8

1317 juillet 13. – *Jacques de Faucigny, prévôt de l'église de Genève, réclamait à Agnès de Cho..., abbesse de Bellerive, et à son couvent vingt sous genevois et deux livres de cire pour divers biens que tenait leur grangier de Malagny. Finalement, sur l'intervention d'amis communs, l'abbaye ne paiera que la moitié de ces redevances à chaque Saint-Michel.*

B. Copie, XIV^e s., AEG, Titres et droits, Da 1, fol. 80.

Edition: Edouard-Félix Mallet, in: MDG, 18 (1872), 20, n^o 17.

A 9

1336 janvier 15, château de Rive. – *Pour les remercier des services rendus, Amédée [III], comte de Genève, donne aux abbesses et au monastère de Bellerive la juridiction du lieu de Vésenaz et sur les hommes qui y résident, hormis la haute justice, avec le tiers des amendes qui s'y percevront.*

B. Copie, milieu XV^e s., Arch. dép. Savoie, SA 217.

Edition et traduction: B 8, 485–487 et 442–443.

A 10

1337 mars 7, Bellerive. – *Contre la remise de cent sous genevois, Isabelle de Sallenove, abbesse de Bellerive, décharge Cerguet de Messa de l'hommage qu'il devait à son monastère et lui accorde le droit de choisir un ou plusieurs autres seigneurs.*

A. Original, AEG, Pièces historiques n° 221.

Edition: Edouard-Félix Mallet, in: MDG, 18 (1872), 145, n° 90.

A 11

1378 ou 1382 [septembre, Cîteaux]. – *Au chapitre général de l'ordre, Gérard, abbé de Cîteaux, ordonne à l'abbesse de Bellerive et à ses religieuses de rendre à l'abbaye d'Aulps les quarante octanes de froment et d'avoine qu'elles avaient prises dans la grange des moines à Neydens.*

Mentions: 1) Léon Ménabréa, L'abbaye d'Aulps d'après des documents inédits..., in: Mémoires de la Société royale académique de Savoie, 11 (1843), 253, *sub* 1382. 2) Abbé Gonthier, Inventaire inédit de l'abbaye d'Aulps..., in: Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne, 29 (1906), 79 et 280, *sub* 1378. – Ces deux analyses ne sont pas exactement identiques mais il s'agit bien de la même affaire; ici, version 2). Décision non publiée par Canivez.

A 12

1453 mai 11, Genève. – *A la demande des religieuses de Bellerive qui ont négligé de présenter aux commissaires ducaux le titre leur donnant juridiction sur les hommes de Vésenaz, Louis, duc de Savoie, confirme la donation de son prédécesseur Amédée [A 9] et ordonne à ses officiers de se conformer à l'avenir en tous points aux dispositions de ce texte.*

B. Copie, XV^e s., Arch. dép. Savoie, SA 217.

Edition et traduction: B 8, 487–489 et 444–445.

A 13

1472 [septembre, Cîteaux]. – *Ayant appris que, contrairement aux décisions déjà adoptées, les moniales du Lieu et de Bellerive refusent toujours de porter les scapulaires noirs et autres habits réguliers de l'ordre, le chapitre général ordonne avec fermeté à l'abbé de Saint-Sulpice de mener une enquête sur la déviation vestimentaire de ces religieuses et de toutes les autres, de les remettre dans le droit chemin avant la Toussaint prochaine et même de punir les rebelles afin qu'à l'avenir on n'entende plus parler de semblable affaire.*

Edition: Canivez, Statuta..., V, Louvain, 1937, 313, année 1472, n° 48.

A 14

1486 avril 18/juin 21. – *Visite de Simon, abbé de Balerne, mandé par le chapitre général pour se rendre dans les abbayes cisterciennes des Etats de Savoie afin de recueillir les sommes dues à l'ordre et de réformer les abus les plus graves. A Bellerive, il n'y a pas de clôture; installée par l'évêque de Genève à la suite d'une intrigue, l'abbesse est allée jusqu'à livrer sa propre chapelaine à l'un de ses frères qui lui a fait deux enfants; il y a mille raisons de déposer cette dévoyée, ce que n'a pas fait l'abbé de Morimond corrompu par une forte somme d'argent; le chapelain gère tout à sa guise sans rendre aucun compte à personne; l'abbé de Bonmont ne les visite que par hasard...*

A. Original, Arch. dép. Aube, 3 H 235*.

Edition: Jean-Marc Roger, La visite des abbayes cisterciennes de Savoie par l'abbé de Balerne (1486), art. n° 154, *Mélanges... Anselme Dimier, II, Histoire cistercienne, 3, Abbayes, Pupillin, 1984, 201–202.*

A 15

1489 avril 25, Rome. – *Françoise de Campremy, abbesse de Bellerive, ayant souhaité résigner sa charge entre les mains du pape, Claude de Mondragon, religieuse bénédictine de la maison de « Turmis au diocèse de Châlons-sur-Saône »¹, demande et obtient du souverain pontife son admission dans l'ordre cistercien et sa nomination à la tête de Bellerive avec attribution à la démissionnaire d'une pension sa vie durant de trente-cinq florins d'or petit poids sur la cinquantaine que rapportaient les revenus de l'abbaye.*

Mention: Caspar Wirz, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven 1447–1513*, 5, *Das Pontifikat Innocentius VIII. 1484–1492*, Bern, 1915, 117, n° 278.

1. L'index de Wirz propose *Tournus*, ce qui n'est pas possible puisqu'il s'agissait d'une abbaye masculine dont l'appellation latine est d'ailleurs *Trenorciense*. *Turmis* doit constituer une leçon fautive car il n'y a aucun monastère bénédictin féminin de ce nom ni dans le diocèse de Chalon-sur-Saône ni dans celui de Châlons-sur-Marne.

A 16

1494 octobre 10. – *Les biens de feu Claude Ansermet, bourgeois de Genève décédé sans enfant, ayant fait échute à l'abbaye de Bellerive pour mouvoir de son fief sont abergés à noble Jeanne Chuet, sa veuve, moyennant un entrage de trente florins et le maintien de leur assujettissement à la mainmorte: si Jeanne meurt sans postérité, ils feront retour au monastère.*

A. Original, AEG, Titres et droits, Pf7.

A 17

1505 octobre 6, Genève, palais épiscopal. – *Approbation épiscopale de la fondation d'une chapelle Saint-Maurice dans l'église de l'abbaye de Bellerive par Rodolphe de Langin, prêtre¹.*

A. Original, Arch. dép. Haute-Savoie, 1 G 39, fol. 183.

1. A ne pas confondre avec une chapelle dite de Langin, attestée au XV^e siècle (2A, fol. 49; 3A, fol. 365v^o).

A 18

1508 juillet 6, Bellerive. – *La communauté de Bellerive donne quittance à Jean de Mara, citoyen de Genève, ayant-cause de feu Jacquemet de Marlinge, de vingt florins d'or petit poids pour le prix de douze sols de cense annuelle dus jadis par ledit Jacquemet à feu Marie Alamand, abbesse, et hypothéqués sur une pièce de terre et de vigne vendue audit de Mara ou à son père.*

A. Original, AEG, Claude de Compois, I, fol. 70.

Mention: AEG, Archives notariales, recueil notaires latins, I, 220.

A 19

1510, Genève. – *L'abbaye de Bellerive est condamnée à restituer au monastère du Lieu les dîmes qu'elle lui avait usurpées.*

Mention: B4, 19.

A 20

1512 mars 19, Bellerive, chapitre de l'abbaye. – *Transaction sur procès entre l'abbesse Claude de Mondragon, au nom de son monastère, et François de Langin, seigneur de Veigy, au sujet de la juridiction de Collonge-sur-Bellerive dont l'abbaye continuera de jouir, hormis la haute justice, moyennant le versement d'une somme de quatre cents florins d'or petit poids.*

B. Copie, fin XVII^e s., Arch. dép. Haute-Savoie, J 416.

A 21

1524 avril 7. – « *Ratification donnée par noble Claude, fils donné de Rodolphe de Langin, recteur de la chapelle Saint-Maurice près le monastère de l'abbaye de Bellerive... à une vente faite par Claude, fils feu Marmet de Baulmetes... à Claude, fils feu Jacques Roz... d'une pièce de terre d'environ une pose au territoire de Collonge-sur-Bellerive, lieu-dit En la vie de Périer, au prix de neuf florins or petit poids; cette ratification a lieu en tant qu'elle concerne le fief de ladite chapelle...»*

A. Original, AEG, Claude de Compois, III, fol. 280.

Mention: AEG, Archives notariales, recueil notaires latins, I, 409.

A 22

[Sans date]. – *Claude de Mondragon, abbesse de Bellerive, adresse une supplique au duc Charles [III dit le Bon] aux fins d'obtenir la garantie des revenus de son monastère sur la juridiction de Vésenaz.*

B. Copie, XVI^e s., Arch. dép. Haute-Savoie, SA 217.

A 23

1525 juin 22. – *Mandement de Charles [III], duc de Savoie, à son châtelain de Gaillard ordonnant le respect des droits du monastère de Bellerive sur la juridiction de Vésenaz.*

B. Copie XVI^e s., Arch. dép. Haute-Savoie, SA 217.

A 24

[1530] octobre 7. – *Une bande de «meschans garçons de Genève» et une compagnie de Bernois pillent et incendent l'abbaye de Bellerive.*

Mention: Jeanne de Jussie, *Le levain du Calvinisme...*, Genève, 1865, 11.

A 25

1531 janvier 17. – *Lettre de l'avoyer et du Conseil de Berne au Conseil de Genève afin que soient restitués aux religieuses de Bellerive les objets dérobés lors du pillage de l'automne précédent.*

A. Original, AEG, Pièces historiques n° 1063.

Edition: B 16, 258–259.

A 26

1531 janvier 19. – *Lettre de l'avoyer et du Conseil de Fribourg au Conseil de Genève aux mêmes fins.*

A. Original, AEG, Pièces historiques n° 1064.

Mention: B 16, 259.

A 27

1531 janvier 28. – *Lettre du chapitre de Lausanne au Conseil de Genève aux mêmes fins.*

A. Original, AEG, Pièces historiques n° 1052.

Edition partielle: B 16, 259.

A 28

[1531] février 2. – *Lettre de Mondragon, aumônier de Bellerive, au syndic Ballard de Genève aux mêmes fins.*

B. Copie, XIX^e s., AEG, coll. Galiffe, ms. 6, 184.

Edition: B 16, 260.

A 29

[1531] juillet 29. – *Lettre de Claude de Mondragon, abbesse de Bellerive, au Conseil de Genève aux mêmes fins.*

A. Original, AEG, Pièces historiques supplément n^o 109.

Edition: B 16, 261.

A 30

1534. – *Le pape Clément VII autorise Marie de Salignon, religieuse bénédictine du monastère de La Déserte à Lyon, à passer à l'ordre de Cîteaux pour devenir la coadjutrice de sa tante, Claude de Mondragon, abbesse de Bellerive, avec droit à sa succession; l'abbé de Saint-Sulpice et Guillaume de Vège, official, sont chargés de procéder à cette installation.*

Mention: B 24, 24.

A 31

1534 novembre 3. – *Le pape Paul III confirme la décision précédente [A 30]. Les revenus de l'abbaye sont estimés alors à cent ducats d'or par an.*

A. Original, Arch. paroissiales Collonge-Bellerive, non coté.

Mention: B 24, 24 et 66, note 1, d'après A.

A 32

1536 janvier 29. – *Huitante soldats genevois tentent de débarquer à Bellerive mais sont repoussés par trois compagnies savoyardes.*

Mention: Jacob Spon, Histoire de Genève, 1730, I, 268–269.

A 33

1536 février 15. – *Le Conseil de Genève commet Jean Pécollat pour qu'il fasse conduire en la ville « au profit du bien commun » le blé, le vin et le bois coupé « en danger de perdre » qu'il trouvera à Bellerive ou ayant appartenu à l'abbaye dans les villages voisins, « pour ce que c'est de notre mandement de Gailliard et terre d'Église à nous dyvolue ».*

A. Original, AEG, RC 29, fol. 10v^o.

A 34

1536 février 28. – *Attendu « que par faulte de gouvernement, les biens qui soloient estre de l'abbaye de Bella Riva... se perdent... », le Conseil de Genève confie à Jean Pécollat le soin « de les retirer, mettre ensemble et gouverner ».*

A. Original, AEG, RC 29, fol. 34r°.

A 35

1536 mars 15. – *Le Conseil de Genève condamne aux arrêts Amé Poncet qui, malgré les interdictions prononcées, s'est rendu à Bella Riva « où il ait prys les fustes et bossoutz du vin ».*

A. Original, AEG, RC 29, fol. 48v°.

A 36

1536 mars 21. – *Après avoir fait transcrire une copie du livre de comptes du monastère de Bellerive par son secrétaire, le Conseil de Genève décide de la remettre à Jean Pécollat.*

A. Original, AEG, RC 29, fol. 55r°.

A 37

1536 mars 24. – *Le Conseil de Genève nomme Jean Pécollat châtelain de Bellerive pour « tenir la cours auxdits soubgets de Bella Riva ainsy que aultrefois leur estoit tenue ».*

A. Original, AEG, RC 29, fol. 56v°.

A 38

1536 août 7. – *Pour prix de sa liberté, Genève s'engage à payer aux Bernois une indemnité de dix mille écus, à rester une cité ouverte et à ne contracter aucune alliance sans leur accord. La ville leur cède en outre la seigneurie de Gaillard, la bâtie de Cholex, l'abbaye de Bellerive et divers autres biens.*

Edition: Spon, Genève..., II, 183–186, preuve n° LXI.

A 39

1542 novembre 23. – *Berne inféode à noble André Philippe, marchand et citoyen de Genève, « la maison, seigneurie et jurisdiction... de Bellerive laquelle souloient tenir les dames ou nonains dudit Bellerive... avec tous ses édifices, bastimens et maisonnemens, biens et revenus d'icelle... pour le prix et somme de quatre mille six cents cinquante escus d'or au soleil ».*

B. Copie, XVIII^e s., AEG, Titres et droits, Pa 87.

Après la rédaction et la composition de cet article, M. Georges Curtet, historien de Collonge-Bellerive, a fait parvenir à l'auteur une série de renseignements supplémentaires sur l'abbaye cistercienne. Ceux fruits d'une connaissance approfondie des grosses ont pu être intégrés à l'exposé, hormis les mentions de deux actes. L'accès à une collection particulière lui a d'autre part permis de découvrir quatre chartes originales jusqu'alors inconnues. Intégrer ces six documents au régeste ci-dessus eût supposé de trop larges corrections d'imprimerie. Il a été jugé préférable d'en donner les analyses à la suite en leur attributant un numéro bis ou ter.

A 6*

1256 octobre 5. – *Pour fondation de son anniversaire, Girod de Compays, prévôt du chapitre de Genève, donne audit chapitre Guillaume et Girod de Presinge dits Chevaliers et Etienne du Crêt avec leurs tenures, dépendances et descendants qu'il possédaient en alleu par héritage. Le chapitre sera tenu de payer dix sous genevois aux clercs qui célébreront cet anniversaire, et vingt sous annuels aux moniales de Bellerive, savoir treize à titre d'aumône et sept déjà reçus pour l'aumône de feu Marguerite, religieuse de l'abbaye. En outre, il donne son clos de Compays situé à Presinge à son neveu Raymond afin qu'il défende le chapitre contre quiconque contesterait cette donation.*

A. Original, collection particulière.

A 6**

1258 mars 25. – *Girard de Ternier donne à Bellerive un demi-setier de vin à la mesure de Saint-Maurice sur le clos des Contamines situé à Saint-Maurice.*

Mentions: 2A, fol. 153v^o–154r^o; 3A, fol. 169.

A 6***

1262 décembre. – *Avec le consentement de son père, Pierre de Compays, chevalier, Marguerite acense à perpétuité à Pétronille de Saint-Maurice dite Sougete une parcelle de bois située à Saint-Maurice au lieu-dit Es Ronseour pour cinq bichets d'avoine à la mesure de Genève annuels et un entrage de sept sous. Acte scellé par Pierre et Isabelle, abbesse de Bellerive¹.*

A. Original, collection particulière.

1. Cet acte apporte la preuve de l'existence jusqu'alors incertaine de l'abbesse Isabelle. Avec le plus ancien sceau connu de Bellerive.

A 7*

1311, Langin, devant la maison de Pierre Grésier. – *Pierre Grésier fait une donation à l'abbaye de Bellerive.*

A. Original, collection particulière.

A 11*

1414 juin 30. – *Yolande de Montfort donne à Bellerive un manse de quatre poses de terre situé à Cherre.*

Mention: 2A, fol. 58v°.

A 12*

1465 novembre 25. – *Constitution d'une rente de 140 florins à demoiselle Pernette de Conignon voulant se faire religieuse à Bellerive.*

A. Original, collection particulière.

ANNEXE B: BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

La bibliographie disponible relative à Bellerive compte une trentaine d'études variées ou notices diverses, de dictionnaires notamment. On a regroupé ci-dessous toutes celles traitant de l'abbaye en général; on trouvera en annexe E celles concernant les rares vestiges découverts. Ici plus qu'ailleurs, l'ordre chronologique s'impose, tant la plupart des auteurs se recopient à l'envi et sont tributaires les uns les autres, sauf exceptions dûment signalées. On a cru devoir indiquer le contenu et la valeur de chaque article pour, le cas échéant, y recourir à bon escient, et épargner ainsi toute recherche peu ou même non rentable.

- B 1.** Beaunier (Dom), *Recueil historique, chronologique et topographique des archevêchez, évêchez, abbayes et prieurez de France, tant d'hommes que de filles...*, II, Paris, 1726, 1017. – Localisation en deux lignes qui n'apporte rien. Notice signalée seulement pour éviter de perdre son temps à la rechercher.
- B 2.** Besson (Joseph-Antoine), *Mémoires pour l'histoire ecclésiastique des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste et Maurienne et du décanat de Savoie*, Annecy, 1759, 110. – Notice énonçant la fondation de Bellerive vers 1150 par Girold de Langin et donnant une première liste d'abbesses. Malgré l'absence de toute référence, a servi de base à la plupart des travaux postérieurs.
- B 3.** Grillet (Jean-Louis), *Dictionnaire historique, littéraire et artistique des départements du Mont-Blanc et du Léman...*, I, Chambéry, 1807, 368. – Une quinzaine de lignes abordant surtout les destinées de Bellerive après la dispersion des religieuses.
- B 4.** Gaudy-le-Fort (Aimé-Jean), *Promenades historiques dans le canton de Genève*, I, Genève, 1849, 17–21. – Pages évoquant de manière désordonnée certains moments de l'histoire de Bellerive avant ou après les cisterciennes et les destinées des lieux; sans références.

- B 5.** De Montrond (Maxime), *Dictionnaire des abbayes et monastères...*, Encyclopédie théologique Migne, 16, Montrouge, 1856, col. 91. – Même appréciation que B 1. Aucun renvoi.
- B 6.** Von Mülinen (Egbert Friedrich), *Helvetia Sacra...*, II, Bern, 1861, 61. – Une page reprenant fidèlement B 2, y compris sa liste d'abbesses à peine précisée, et quelques renseignements tirés de B 4. Renvois à B 1, B 2 et B 3.
- B 7.** Hauréau (Barthélemy), *Gallia Christiana*, 16, Paris, 1865, col. 473. – Simple reprise de B 2 et même liste d'abbesses que B 6.
- B 8.** Fleury (F.), *Quelques mots sur l'ancien couvent de Belle-Rive*, in: *Revue de la Suisse catholique*, 16 (1884–1885), 433–466 et 481–489. – A l'actif, pages qui tentent, avec quelques références utiles mais clairsemées, d'écrire une histoire générale de l'abbaye. Signalons comme principal intérêt, la publication intégrale des deux documents A 9 et A 12 et de leur traduction française. Redonne la liste des abbesses de B 2. Au passif, tout est noyé sous un déluge d'hagiographie romantique bien désuet.
- B 9.** Morand (Laurent), *Les Bauges, Histoire et documents*, II, Chambéry, 1890, 20. – Même appréciation que B 1. Aucun renvoi.
- B 10.** Fontaine-Borgel (Claudius), *Histoire des communes genevoises*, Genève, 1890, 127, 131–133. – Reprises de B 4 et B 8. Liste des pièces des AEG relatives à Bellerive au XVII^e siècle.
- B 11.** Brasier (Victor), *Les abbayes de cisterciennes dans le diocèse de Genève*, in: *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, 15 (1892), 4–5. – En dépit de son titre, ne consacre que deux pages à Bellerive entièrement occupées par la citation du document A 24. Renvois à B 2 et B 8.
- B 12.** Chevalier (Ulysse), *Répertoire des sources historiques du Moyen-Age. Topo-bibliographie*, Montbéliard, 1894, col. 360–361. – Renvois à B 6, B 7 et B 8.
- B 13.** Foras (E.-Amédée), *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, IV, Grenoble, 1900, 424–425. – Généalogie de la famille de Plonjon qui acquit la seigneurie de Bellerive en 1565 et la conserva pendant un siècle.
- B 14.** *Dictionnaire géographique de la Suisse...*, I, Neuchâtel, 1902, 177. – Dix lignes touristico-historiques.
- B 15.** Perrin (Charles-Louis), *Collonge-Bellerive*, in: *Les communes genevoises. Descriptions et souvenirs*, Genève, 1905, 35–37, 1 photo. – Redonne mot à mot l'essentiel de B 4.
- B 16.** Foëx (Théodore), *Bellerive, la destruction de l'abbaye et la fondation de la seigneurie*, in: *Bulletin de l'Institut national genevois*, 45 (1922–1923), 257–272. – Seule étude véritable sur une tranche de l'histoire de l'abbaye; ici ses dernières années et les destinées successives de ses anciens bâtiments et droits jusqu'en 1793. Abondantes références et édition des documents A 25, A 27 à A 29. Reprend B 13 largement approfondi pour le premier siècle; travail personnel pour le reste.

- B 17.** La destruction de l'abbaye de Bellerive et l'érection de son fief en seigneurie..., in: *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 4 (1914–1923), 384–385. – Bon résumé de l'étude précédente.
- B 18.** Foëx (Théodore), *Dictionnaire historique et biographique de la Suisse...*, II, Neuchâtel, 1924, 43. – Une trentaine de lignes résumant surtout l'histoire de Bellerive entre le départ des religieuses et la période de la Révolution française. Renvois à B 4 et B 8.
- B 19.** Besse (Jean-Martial), *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, 9, Province ecclésiastique de Vienne, Paris, 1932, 235. – Même appréciation que B 1. Renvois à B 6, B 7 et B 8.
- B 20.** Garin (Joseph), *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, 7, Paris, 1934, col. 875–876. – Notice d'une demi-page assez superficielle, car fondée sur peu de faits. Redonne la liste d'abbesses de B 6/B 7. Renvois à B 2, B 3, B 7, B 8 et quelques autres citations occasionnelles d'archives, toutes reprises dans l'annexe A.
- B 21.** Cottineau (Laurent-Henri), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, I, Mâcon, 1936, col. 333. – Même appréciation que B 1. Renvois à B 5, B 6, B 7, B 8, B 12 et B 19.
- B 22.** Corbaz (André), *Bellerive et son abbaye, des temps lacustres à nos jours*, sans date [après 1943] ni lieu, ms. 55 p. (490–544), déposé aux AEG, mss. hist. 268/3. – Le titre de ce manuscrit et sa division en deux parties montrent que l'auteur avait projeté d'écrire une histoire complète de Bellerive. La première, qui devait traiter des origines à l'année 1530 et donc du monastère cistercien, n'a jamais vu le jour. Ce dossier est la seconde intitulée «De 1530 à nos jours». En fait, il n'y a là que reprises de B 8 et B 16, sans recherche originale ni références, et dans un style suranné.
- B 23.** Clément (Paul), *Les monastères cisterciens de Suisse romande*, in: *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 15 (1953), 195. – Même appréciation que B 1. Aucun renvoi.
- B 24.** Thorens (Adolphe), *Histoire de Collonge-Bellerive*, Fribourg, 1957, 283 p. ill. – Monographie dont deux chapitres concernent le monastère cistercien: I) «L'abbaye de Bellerive (1150–1536)», p. 15–32, et VII) «La seigneurie de Bellerive (1542–1793)», p. 65–74. La facture est convenable: sans avoir poussé très loin ses investigations, l'auteur propose une vue d'ensemble accessible au grand public tout en s'appuyant sur la plupart des travaux précédents, notamment B 2, B 4, B 8, B 13, B 16, avec références aux sources et en ouvrant une ou deux pistes intéressantes. Redonne la liste d'abbesses de B 2. En illustrations, première édition de la vignette de D 2 et photographie de la propriété Demierre, reprises de la carte de C 5 et du dessin de E 1.
- B 25.** Boner (Georg), *Die Anfänge der Zisterzienserinnen in der Schweiz*, in: *Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte*, 58 (1964), 72–74. – La fondation de Bellerive vers 1150 par Girold de Langin ne repose que sur

l'affirmation gratuite partout reprise de B 2; et les premiers documents connus relatifs à cette abbaye ne remontent qu'au milieu du XIII^e siècle. L'auteur pense donc, qu'à l'instar des autres maisons de moniales cisterciennes suisses, les débuts de ce monastère doivent être avancés d'une centaine d'années, le plus ancien document étant vraisemblablement A 4 de 1254. Renvois à B 1, B 2 et B 3.

- B 26.** Bautier (Robert-Henri) et Sornay (Janine), *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age*, I, Provence, Comtat-Venaissin, Dauphiné, Etats de la Maison de Savoie, 2, Archives ecclésiastiques, communales et notariales, archives des marchands et des particuliers, Paris, 1971, 779. – Signale seulement les deux grosses répertoriées ici sous cotes 1 A et 3 A.
- B 27.** Génequand (Jean-Etienne), *Helvetia Sacra*, III, 3, 2, Bern, 1982, 579–583. – Notice proposant un bilan des connaissances acquises sur Bellerive. Adopte la position de B 25 sur la fondation. Liste critique des abbesses à partir de B 2, complétée avec les informations glanées principalement dans les trois grosses cotées ici 1 A, 2 A et 3 A. Bibliographie et références d'archives, toutes reprises dans le présent travail.
- B 28.** Curtet (Georges), *Collonge-Bellerive, notes d'histoire*, Collonge, 1986, 168 p., ill. – Recueil d'articles parus dans le bulletin d'information locale et visant avant tout à restituer le cadre de vie de manière thématique: lieux-dits, métiers, paroisse, anciennes familles... A signaler les pages (52–54) sur le moulin de Vésenaz ayant appartenu à l'abbaye, et celles sur la propriété Du Pan (55–57), englobant l'emplacement du monastère. Abondantes et précieuses références d'archives.

ANNEXE C: CADASTRES

- C 1.** Mappe sarde originelle, 1730,
AEG, Cadastre, D 15, emplacement Te 16.
Microfilm, AEG, Mi A 610n.
Voir aussi AEG, Cadastre, D, registre n° 25, emplacement Te 36/1.
Commentaire à lire dans l'exposé, fig. n° 4.
- C 2.** Mappe sarde mise au net, illustrée et gouachée, 1755,
AEG, Cadastre, D 16, emplacement Te 16.
Microfilm, AEG, Mi A 610n.
Voir aussi AEG, Cadastre, D, registre n° 28, emplacement Te 36/1.
Commentaire à lire dans l'exposé, fig. n° 3.
- C 3.** Edmond Barde,
AEG, mss. hist. 319, coll. Barde, ms. 1, fol. 39–48.
Notes sur toute l'évolution cadastrale et foncière des environs de Bellerive depuis le début du XIX^e siècle (cadastre français de 1812)

jusqu'au milieu du XX^e (cadastres de 1847/53, 1929 et 1936): château de Bellerive (fol. 39), ancienne propriété Du Pan (= emplacement de l'abbaye, fol. 40–42) et quartier du port (fol. 43–48).

C 4. Cadastre, 1936,

AEG, Cadastre, G 1, emplacement Te 2/24, plan d'ensemble n° 63.

Etat du parcellaire à l'époque, document cité ici en raison du suivant.

C 5. [Louis Blondel],

Abbaye de Bellerive, in: Genava, 3 (1955), 130–133, 2 plans.

Information sur la découverte de la fondations de murs, de dallages et de sépultures mis au jour à l'occasion de l'établissement d'un chemin traversant l'emplacement présumé de l'église de Bellerive. Redonne le parcellaire de C 1/C 2 judicieusement superposé à celui de C 4; croquis sommaire mais précieux des fouilles.

C 6. Cadastre, 1985,

AEG, Cadastre G 3, emplacement Te 2/32, plan d'ensemble n° 63.

Etat actuel du parcellaire.

Commentaire à lire dans l'exposé, fig. n° 5.

ANNEXE D: BÂTIMENTS

Des bâtiments de l'abbaye, il ne reste plus aujourd'hui pierre sur pierre. Une tradition constante rapporte que les matériaux auraient été utilisés pour la construction du château dit également de Bellerive, un demi-kilomètre plus au sud sur le bord du lac, à partir de 1666 par le duc Charles-Emmanuel II pour servir d'entrepôt à sel entre Suisse et Allemagne sans passer par Genève. Certainement dégradés par utilitarisme et modifiés au gré des circonstances, les lieux réguliers paraissent donc avoir subsisté plus d'un siècle après le départ des religieuses. Il était donc intéressant de chercher, si, à défaut de dessins, des cartes anciennes n'en donnaient pas quelques représentations. Quoique limitée à la fin du XVI^e siècle, la moisson a été fructueuse.

D 1. Carte de Thomas Schöpf, 1578,

Zürich, Zentralbibliothek, Kartensammlung, S Be o. 5/3. – Bern, Eidg. Landestopographie, Kartensammlung, Kantonskarten vor 1800, n° 52. – Photographie à la B.P.U. Genève, Estampes, 38 G c⁷a.

Voir Etienne Clouzot, Anciens plans de Genève, XV^e–XVIII^e siècles, in: MDG, série



in-4°, VI, Genève, 1938, 14–16: note commentée, références et reproduction.

Edition: Karte des Bernischen Staatsgebietes von 1577/78, Zürich, 1970/72, Bibliophile Drucke von Joseph Stocker, Lieferang 3, Blatt 6.

Bellerive est représentée ici davantage sous l'aspect d'une forteresse que d'une abbaye: ceinture de murailles, deux hautes tours rondes crénelées à toits pointus surmontés de girouettes avec au milieu église à clocher pointu et maisonnette sur chacun des côtés. L'auteur a peut-être voulu traduire ici la destination des bâtiments à ce moment-là.

D 2. Vero dissegno de Jean-Jacques de Fornazeris, 1589,



B.P.U. Genève, Estampes, 38 M c⁷.

Clouzot, 17–18: note commentée, références et reproduction. Charmant petit dessin très expressif et probablement assez fidèle, comme en témoigne par exemple l'exactitude des tours de Vésenaz. Sur un fond de décor forestier, on voit nettement le côté occidental des bâtiments. L'ensemble est entouré de murs percés au centre d'une porte charretière surmontée d'une haute tour quadrangulaire à trois étages de fenêtres et toit à double pan. Particulièrement intéressante est, au nord, la représentation de l'église dont la façade montre une porte centrale apparemment en plein cintre, deux fenêtres hautes sous un fronton triangulaire et l'existence de

deux collatéraux plus bas que la nef centrale à deux pans et sans clocher, peut-être masqué par la tour. Deux petits bâtiments occupent les angles sud-est et sud-ouest avec une maison plus élevée au centre du côté méridional. Une quatrième bâisse se dégage derrière la tour, sur le côté est.

D 3. Vero dissegno de Petrus Cavalleriis, peu après 1589,



B.P.U. Genève, 38 M c⁷.
Clouzot, 18: note commentée et références.
Dessin repris du précédent, mais nettement moins soigné et inversé.

D 4. Chorographie de Michel Bénard?, 1591,



B.P.U. Genève, 38 M c⁷, 46 M c⁷ et Gf c⁷.
Clouzot, 19: note commentée et références.
L'attribution à Martin Baum ou Michel Brunand semble devoir être remise en question au profit de Michel Bénard.
La représentation est ici purement symbolique, sans aucun souci de précision: un semblant d'église entouré d'un petit mur circulaire percé d'une porte, le tout avec forêt à l'arrière.

D 5. Carte du lac, fin XVI^e siècle,

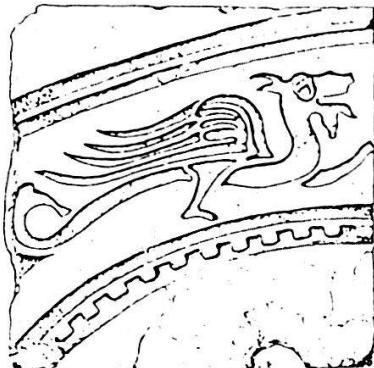
B.P.U. Genève, Estampes 38 G c⁷.

Clouzot, 23: note commentée et référence.

Bellerive est ici figurée par le même dessin stéréotypé que tous les autres villages: une église à nef et clocher, entourée de quelques maisons.

ANNEXE E: VESTIGES

E 1.

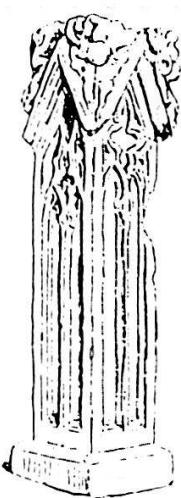


Carrelage: [Louis Blondel], Bellerive, in: Geneva, 8 (1930), 59–60, 1 dessin. – Note sur un carreau des XIII^e/XIV^e siècles retrouvé lors de la construction de villas près de l'emplacement de l'ancienne abbaye.

E 2.

[Louis Blondel], in: Genava, 20 (1942), 150–151, 1 dessin. – Redonne le même dessin que E 1.

E 3.



Fût de pinacle: Burkhard Reber, Deux fragments d'architecture gothique, in: Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2 (1898–1904), 127–128, 1 dessin. – Ou la découverte au fond du lac à la pointe de Bellerive d'un fût de pinacle d'autel ou de tombeau gothique provenant de l'abbaye.

E 4.

Waldemar Deonna, Les collections lapidaires au Musée d'art et d'histoire, in: Genava, 5 (1927), 149, n^o 316. – Notice de catalogue dudit fût.

E 5. *Cloche dite de Bellerive.* Waldemar Deonna, Cathédrale Saint-Pierre de Genève. Cloches, horloges, orgues, in: Geneva, 28 (1950), 168–172. – Aujourd'hui dans le clocher de la cathédrale, cette cloche appelée Colette a reçu le surnom de Bellerive, ce qui a fait croire qu'elle provenait de l'abbaye cistercienne. Large bibliographie rétrospective à l'appui, cette étude montre qu'en réalité elle était autrefois dans le couvent des cordeliers de Rive.

ANNEXE F: LISTES DES ABBESSES

Les abbesses de Bellerive n'ont jamais fait l'objet d'une étude systématique. Les listes disponibles se rattachent à deux traditions, F 1 et F 2:

- F 1.** A pour base B 2 qui donne une quinzaine de noms, parmi lesquels deux doublets, et ne fournit aucune référence d'archives. Reprise mot à mot par B 8 et B 24.
- F 1'.** = B 6: est quasiment identique, hormis deux petites précisions apportées par Mallet à von Mülinen. Redonnée par B 7 et B 20.
- F 2.** = B 27: s'appuie certes sur F 1 mais constate ses insuffisances et les problèmes posés par ses trop nombreuses répétitions suspectes. A partir des grosses 1 A, 2 A et 3 A, explique certaines des erreurs: lectures difficiles et par là fautives des millésimes, transcriptions erronées du nom de l'abbesse par les notaires rédigeant après coup les reconnaissances au profit de l'abbaye: voir par exemple le chevauchement rectifié des abbatiahs de Nicolette de Rive et de Marie Alamand. Complète enfin utilement F 1 en élargissant certains abbatiahs et en fournissant toujours les références.
- F 2'.** Hormis quelques rectifications de renvois et l'adjonction du dernier nom, d'après A 30 et A 31, la liste ci-dessous n'est pas le fruit d'une recherche originale. Elle ne fait que proposer un bilan critique de F 1 + F 2. N'ont été numérotées et indiquées en caractères romains que les dix abbesses dont l'existence est prouvée par au moins un document, avec référence(s) indiquée(s) en dessous après contrôle. Sans numéro et en caractères italiques, les autres ont été intégrées à leur place chronologique possible, avec indication des problèmes posés. Seules les dates extrêmes de fonction avec leurs renvois d'archives ont été indiquées ici.
1. – *Isabelle*, 1269 (F 1, F 1'), 1296 (F 2) manifestement à la suite d'une inversion des deux derniers chiffres:
1262 décembre = A6””.
 - *Agnès*, 1284 (F 1, F 1', F 2):
aucune preuve retrouvée.
peut-être la même que la suivante.
 - *Agnès de Montibus (de Monthoux?)* 1312 (F 1, F 1', F 2):
aucune preuve retrouvée.
peut-être la même que la précédente, voire la suivante.
 2. – Agnès de Cholay, 1317 (F 1), 1317–1319 (F 1', F 2):
1317 juillet 13 = A 8.
A 8 ne porte en fait que Agnès de Cho suivi d'un blanc d'une syllabe.
 3. – Isabelle de Sallenove, 1336 (F 1), 1336–1337 (F 1'), 1323–1356 (F 2):
fille d'Aymon, seigneur de Sallenove, et de Béatrice de Mons, peut-être ancienne religieuse de Bonlieu dès 1313, d'après Foras, V, 357.

1323, d'après Arch. Pensa citées par Foras, sans autre référence.

1337 mars 7 = A 10.

1356 janvier 20 = 2 A, fol. 52.

4. – *Angeline de Cuynes*, / (F 1, F 1'), vers 1370? (F 2):
vers 1370? 1 A (et non 2 A), fol. 146r^o: cette reconnaissance de 1435 la mentionne comme «feue abbesse de Bellerive» ayant ratifié une vente de terre au grand-père de l'intervenant.
- *Agnès de Ballaison*, 1376 (F 1, F 1'), 1376? (F 2):
aucune preuve retrouvée pour cette année-là.
sans doute erreur de transcription ou de lecture du millésime, voir 5.
- *Agnès de Cholay*, 1377 (F 1, F 1'), 1377? (F 2):
aucune preuve retrouvée pour cette année-là.
sans doute erreur de transcription ou de lecture du millésime, voir 2.
5. – Agnésine de Ballaison, 1399 (F 1, F 1'), 1380–1400 (F 2):
1380 février 8 = 1 A (et non 2 A), fol. 133v^o.
1400 mars 18 = 2 A, fol. 138.
6. – Thomase d'Allinges, 1412 (F 1, F 1'), 1401–1422 (F 2):
1401 avril 20 = 2 A, fol. 245.
1422 août 10 = 2 A, fol. 215r^o.
7. – Nicolette de Rive, 1422 (F 1, F 1'), 1422–1432 (F 2):
1421 mars 5 = 2 A, fol. 120v^o: est alors prieure.
1422 mai 31 = 2 A, fol. 391.
1432 février 2 = 1 A, fol. 168v^o.
- *Claudine de Mondragon*, 1430 (F 1, F 1'), 1430–1431? (F 2):
aucune preuve retrouvée pour cette année-là.
sans doute erreur de transcription ou de lecture du millésime, voir 11.
8. – Marie Alamand, 1431–1467 (F 1, F 1' sauf B 8 dès 1443), 1429–1467? (F 2):
1429 juin 6 = 2 A, fol. 96v^o.
1432 février 2 = 1 A, fol. 168v^o, où le notaire a biffé le nom de Marie Alamand et l'a remplacé par celui de Nicolette de Rive.
1451 avril 14 = 3A, fol. 60v^o.
1467?: B 2, repris ensuite par tous les auteurs postérieurs, affirme, toujours sans référence, que Marie Alamand fut abbesse durant trente-six ans, à compter selon lui depuis 1431.
9. – Marie de Menthon, 1467 (F 1, F 1'), 1467–1470 (F 2):
d'après Foras, III, 421, une Marie de Menthon, fille de Guillaume de Menthon et de Guillermette de Langin était religieuse à l'abbaye Sainte-Catherine en 1437. F 2 suppose qu'elle devint ensuite abbesse de Bellerive.
1467, voir supra.
1470 août 16 = 3A, fol. 196v^o.

10. – Françoise de Campremy, 1472 (F 1, F 1'), 1472?–1483–1489 (F 2):
Campreni (B 2, B 6, B 7), Camproni (B 8), Comproni (B 20), Campremis (B 27); il s'agit en fait de la famille française de Campremy, voir A 14, Roger, note 140.
1472 ?, aucune preuve retrouvée pour cette année-là.
1483 décembre 28 = 3 A, fol. 162r^o.
1489 avril 25 = son acte de résignation en A 15.
11. – Claude de Mondragon, 1508–1535 (F 1, F 1'), 1489–1531 (F 2):
F 1 et F 1' la prénomment tous Marie, mais les documents sont unanimes pour Claude, parfois orthographié Glaude.
1489 avril 25, religieuse bénédictine de «Turmis, au diocèse de Châlons-sur-Saône», elle obtint du pape Innocent VIII son admission dans l'ordre cistercien et sa nomination comme abbesse = A 15.
[1531] juillet 29 = A 29.
- *Marie de Salignion, ?*
1534, religieuse bénédictine du monastère de La Déserte à Lyon, nièce de la précédente, elle obtient du pape Clément VII son admission dans l'ordre cistercien et sa nomination comme coadjutrice de sa tante avec droit à sa succession (A 30), décision confirmée à la fin de la même année par Paul III (A 31). On ignore si elle a effectivement occupé la charge abbatiale.